

# 4

## CONSERVATION DE LA NATURE ET BIODIVERSITÉ\*

### Thèmes principaux

- Protection des forêts et foresterie durable
- Protection des paysages agricoles
- Protection de la nature au niveau local
- Protection du littoral

\* Ce chapitre fait le bilan des progrès réalisés dans les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1996. Il examine aussi les progrès accomplis selon l'objectif de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001 : « Maintenir l'intégrité des écosystèmes ».

## Recommandations

Les recommandations suivantes font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales de la Suède :

- continuer d'améliorer la *base de connaissances* en vue de la conservation de la nature et de la gestion de la biodiversité (inventaire des habitats importants, indicateurs, analyses économiques, par exemple), notamment pour les écosystèmes aquatiques et marins ;
- continuer d'accroître la superficie des *zones protégées* et leur représentativité (par exemple, forêts hors des régions de montagne, écosystèmes marins et dulçaquicoles) ;
- poursuivre le développement de la *gestion durable des forêts* et suivre les initiatives de protection volontaire des forêts ;
- parachever et mettre en œuvre un programme de *gestion intégrée des zones côtières* et renforcer les moyens de protection des zones côtières des autorités locales chargées de l'aménagement ;
- intensifier la gestion et la remise en état des *cours d'eau, des zones humides et des prairies* dans le cadre d'une politique du paysage élargie ;
- continuer d'accroître l'accès de tous les habitants à la nature et la sensibilisation aux *avantages connexes en termes de santé et de bien-être* ; encourager l'écotourisme.

## Conclusions

Au cours de la période examinée, la Suède a accordé un *degré de priorité sensiblement plus élevé* qu'avant à la conservation de la nature et à la biodiversité, conformément à la recommandation du précédent examen de l'OCDE. Les ressources financières consacrées à la conservation de la nature ont connu une forte hausse ; les financements publics ont doublé au niveau national et augmenté au niveau local, des aides agro-environnementales considérables ont été versées au titre du règlement de l'UE pour améliorer les performances environnementales dans l'agriculture, cependant que la protection des forêts a bénéficié d'un financement accru et que les pratiques forestières durables ont progressé. La superficie des *sites protégés* s'est étendue pour couvrir 8.1 % du territoire national. Les pratiques *écologiquement plus rationnelles de gestion des forêts* ont gagné du terrain et un cadre réglementaire détaillé a été mis en place à cet effet. Dans la Politique forestière nationale de 1998, la protection de l'environnement et la production de bois sont définies comme les deux priorités fondamentales de la gestion des forêts et mises sur un pied d'égalité. Les initiatives volontaires de protection des forêts sont à présent plus largement

répandues. Les grandes entreprises forestières ont recours à l'aménagement écologique du paysage et à la comptabilité verte, et plus de la moitié des forêts productives du pays sont aujourd'hui certifiées par le Forest Stewardship Council ou au titre du Programme de reconnaissance des certifications forestières. Dans les forêts abritant des espèces inscrites sur la liste rouge, les coupes ont notablement diminué.

Malgré ces efforts, la Suède doit relever des défis importants en matière de conservation de la nature et de biodiversité. La *biodiversité du milieu marin* n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante : on dénombre seulement huit réserves naturelles exclusivement marines ; le déclin des espèces semble s'accélérer ; il n'existe pas de politique intégrée et cohérente face aux problèmes touchant au milieu marin ; et la coordination entre les nombreux établissements responsables de ce milieu doit être améliorée. Les *zones côtières* en général et les archipels en particulier subissent de fortes pressions liées au développement, et on accorde parfois trop facilement des dérogations aux dispositions visant à protéger le littoral. La *surpêche* a entraîné un recul des populations de cabillauds et de harengs de la Baltique bien en deçà du seuil de viabilité, et l'introduction insuffisamment contrôlée de poissons menace les stocks locaux, notamment en milieu dulçaquicole. Les dispositions légales de *protection des forêts sont en retard sur les objectifs*, tandis que la pérennité des initiatives de protection volontaire et la représentativité des zones concernées sont incertaines. Les pressions en faveur d'une exploitation plus intensive des forêts productives compromettent la réalisation des objectifs de protection. La grande majorité des zones protégées est toujours située dans les régions montagneuses du nord-ouest, alors que les régions méridionales et les habitats aquatiques demeurent sous-représentés. La *base de connaissances* nécessaire pour élaborer des mesures de protection et en assurer la surveillance et le suivi n'est pas réunie, notamment pour les milieux aquatiques. Les progrès ont été lents concernant la création de *zones protégées en eaux douces*, la protection et la remise en état des *zones humides*, et l'élaboration et la mise en œuvre de *programmes de protection des espèces*. Les *comtés et municipalités* manquent de personnel pour appliquer les mesures de protection de la nature et les mesures connexes de protection du *patrimoine culturel* et sont confrontés aux tensions entre les intéressés.



## 1. Objectifs d'action

Plusieurs des *objectifs de qualité de l'environnement* (OQE) de la Suède ont trait à la conservation de la nature et à la biodiversité, en particulier : « Lacs et cours d'eau

sains », « Zones humides florissantes », « Forêts durables », « Milieu marin équilibré, zones côtières et archipélagiques saines », « Paysage agricole diversifié », « Paysage de montagne majestueux » et « Cadre bâti de qualité ». En 2003, à la demande du gouvernement, l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement (SNV) a formulé une proposition de 16ème OQE concernant la préservation de la biodiversité, qui devrait être adopté d'ici 2005. L'objectif global proposé en matière de protection de la biodiversité est de veiller à ce que toutes les espèces indigènes au milieu naturel suédois puissent continuer de prospérer à long terme sans érosion de la variation génétique.

Dans son *Examen des performances environnementales de la Suède publié en 1996*, l'OCDE formulait à l'intention de la Suède les recommandations suivantes :

- accorder une plus grande priorité à la protection de la nature ;
- intégrer, dans les objectifs fixés pour les zones protégées, des objectifs quantitatifs en termes de superficie totale, de représentativité et de taille minimale de chaque réserve et parc, et accentuer les efforts pour atteindre ces objectifs ;
- créer des zones protégées marines dans la partie suédoise de la mer Baltique ;
- mettre en œuvre le plan d'action pour la diversité biologique et faire de la protection de la biodiversité un principe de base du futur Code de l'environnement ;
- intégrer davantage les questions d'environnement dans la politique forestière et assurer que les pratiques forestières continuent d'évoluer vers une approche durable et respectueuse de l'environnement, en mettant en place des objectifs appropriés et des mécanismes de surveillance des performances.

La communication gouvernementale soumise au Parlement en mars 2002, intitulée « *Une politique globale de conservation de la nature* », est une composante essentielle des efforts déployés pour préserver les agréments liés aux loisirs de plein air et la biodiversité. Elle met en relief :

- le renforcement des activités locales de conservation de la nature, notamment dans les zones urbaines ;
- les liens entre la conservation de la nature, les activités de plein air et la santé publique ;
- la conservation de la nature dans les milieux aquatiques ;
- une articulation plus étroite entre la protection de la nature et d'autres domaines d'action des pouvoirs publics (par exemple, la préservation du patrimoine culturel) ;

- la participation, l'information et l'éducation des acteurs concernés en matière de conservation de la biodiversité et de la nature ;
- les aspects internationaux de la conservation de la nature.

## 2. État de la nature et de la biodiversité

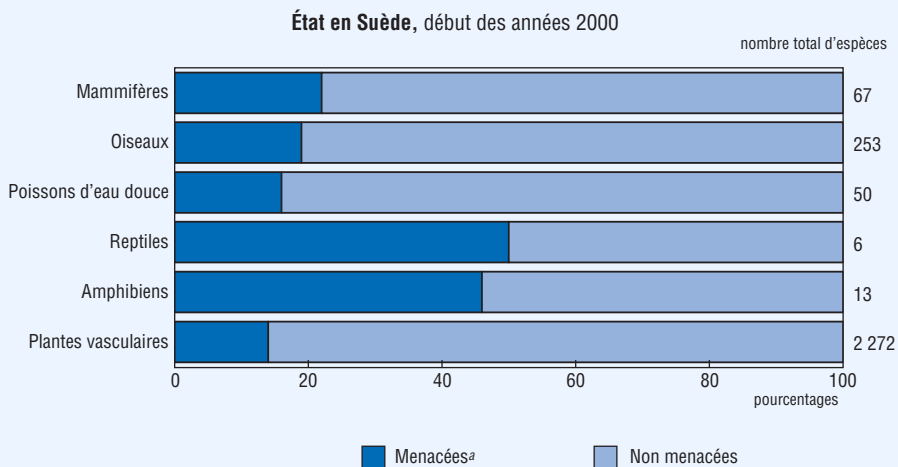
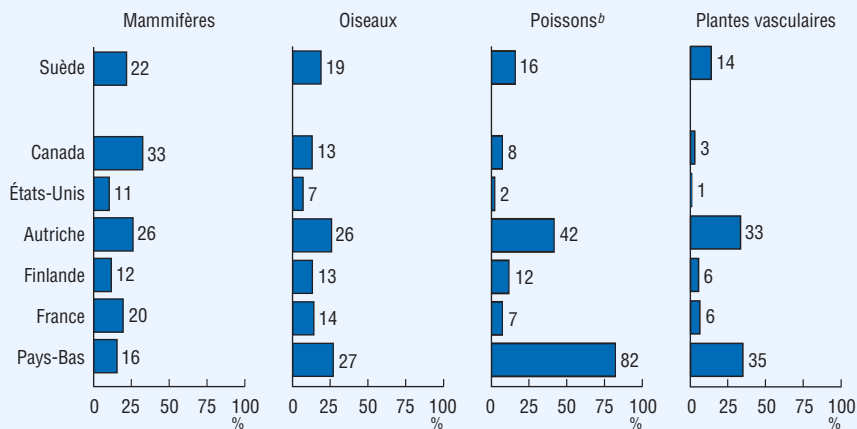
### 2.1 Espèces

On estime à 58 000 le nombre d'espèces vivant en Suède. Lors de la dernière évaluation des espèces suédoises menacées, effectuée en 2000, 4 120 (soit 21 %) des 20 000 espèces dont le statut a été examiné appartenaient à l'une des six catégories de la liste rouge. Environ 14 % des plantes vasculaires, près de 50 % des reptiles et amphibiens et 22 % des mammifères sont classés parmi les espèces gravement menacées d'extinction ou vulnérables (figure 4.1). La situation d'autres groupes taxinomiques a été examinée depuis les précédentes évaluations effectuées au milieu des années 90, ce qui s'est traduit par une hausse de 18 % du nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge. En 2001, le *Centre d'information sur les espèces*, administré conjointement par l'Université suédoise des sciences agricoles et la SNV, a été chargé de décrire les espèces vivant dans le pays, projet qui devrait prendre au moins 20 ans. Les organisations bénévoles ont un rôle important à jouer en fournissant des données de base, notamment en ce qui concerne les populations d'oiseaux.

Le déclin des populations d'*espèces forestières* (c'est-à-dire des espèces dont la forêt est l'habitat) se poursuit, mais à un rythme plus lent qu'auparavant ; 2 101 d'entre elles figurent sur la liste rouge. Quelque 20 % des espèces dont l'habitat se trouve dans le *paysage agricole* suédois (notamment les pâturages et les prairies) sont menacées d'extinction. Parmi les *espèces dulçaquicoles*, certaines se reconstituent grâce au chaulage des lacs, tandis que d'autres sont menacées par la multiplication des aménagements hydroélectriques sur les petits cours d'eau ; 15 espèces vivant dans des lacs et des cours d'eau sont sur la liste rouge. Le déclin des *espèces marines* se poursuit également, sous l'effet de l'eutrophisation, de la surpêche et des dommages causés par le chalutage. Sur quelque 5 000 espèces marines, 202 (pour la plupart des mollusques) sont inscrites sur la liste rouge. Environ 270 *espèces vivant en milieu humide* sont menacées.

En 2003, la Suède abritait d'après les estimations 2 000 ours bruns, entre 60 et 80 loups, 1 200 lynx et 350 gloutons. Ces quatre espèces font l'objet de *plans d'action* dont la dernière révision remonte à 2003. La population d'ours bruns est stable ou en progression. Celle de lynx a diminué dans les régions d'élevage des rennes, mais pourrait être en légère augmentation dans les régions plus méridionales. Les populations de loups et de gloutons ne progressent pas. La chasse illégale

Figure 4.1 Faune et flore

**Espèces menacées<sup>a</sup>**

a) Espèces « gravement en danger », « en danger » et « vulnérables » selon la classification UICN en % des espèces connues.

b) Espèces d'eau douce uniquement pour la Suède, l'Autriche et les Pays-Bas.

Source : OCDE.

constitue un problème majeur pour le lynx, le loup et le glouton. Des mesures devraient être prises pour y mettre fin, ainsi que pour informer le public afin de mieux faire accepter les grands prédateurs, prévenir les dommages qu'ils sont susceptibles de causer aux animaux d'élevage et faciliter l'indemnisation en cas de préjudice.

## 2.2 Habitats

Les *forêts* productives couvrent 55 % du territoire de la Suède. Deux tiers des forêts se trouvent dans la zone boréale, si bien que 84 % du matériel sur pied est constitué de conifères. Environ 95 % des forêts productives sont exploitées pour le bois d'œuvre. Au fil des décennies, les méthodes sylvicoles de la Suède ont entraîné un rétrécissement des habitats susceptibles d'accueillir de nombreuses espèces forestières, mais la superficie forestière elle-même n'a pas diminué. Les forêts mixtes du centre et du sud du pays et les forêts de feuillus de l'extrême sud sont en général plus riches en biodiversité que les forêts de conifères.

Les *lacs* couvrent 9 % (42 000 km<sup>2</sup>) de la superficie totale de la Suède. Depuis les lacs de montagne aux eaux claires, pauvres en éléments nutritifs, jusqu'aux eaux plus riches des terres basses, les lacs suédois abritent quelque 2 000 espèces de phytoplancton, 50 espèces de zooplancton et 40 espèces de poissons. Beaucoup de lacs pauvres en éléments nutritifs sont sujets à l'acidification, tandis que l'eutrophisation touche bon nombre de lacs dans les zones présentant des concentrations élevées d'éléments nutritifs. De nombreux lacs et cours d'eau ont aussi subi des perturbations physiques du fait du drainage, de l'exploitation forestière et de la production d'hydroélectricité. Le pays compte quelque 60 000 km de cours d'eau. Au nord, ces derniers constituent un important réservoir de biodiversité dans un paysage par ailleurs pauvre en espèces.

Les *zones humides* occupent près de 25 % du territoire (100 000 km<sup>2</sup>). Depuis que la Suède a cessé de subventionner le drainage, il y a une quinzaine d'années, leur superficie diminue à un rythme considérablement moindre. Les *montagnes* (au nord et à l'ouest) et les terres agricoles couvrent 10 % et 8.6 %, respectivement, des terres émergées.

La *mer Baltique* est la plus grande étendue d'eau saumâtre du monde. Les eaux et archipels situés le long de ses côtes constituent un écosystème unique en son genre, qui abrite un certain nombre d'espèces n'existant nulle part ailleurs. L'eutrophisation (chapitre 3) et l'accumulation dans la chaîne alimentaire de substances toxiques comme le DDE, le DDT, les PCB et autres hydrocarbures chlorés (chapitre 7) continuent de menacer la biodiversité dans la Baltique.

La Suède ne possède pas de système national intégré permettant d'identifier et de classer les habitats et les biotopes ; il convient de rationaliser les systèmes existants afin d'en améliorer la transparence, d'apaiser les différends et d'obtenir un

meilleur soutien du public. Ce manque se fait particulièrement sentir pour les habitats aquatiques et marins. En revanche, les inventaires nationaux des zones et forêts humides, ainsi que des herbages pâturés et des prairies de fauche, ont permis de constituer une solide base de connaissances dans ces domaines.

### 3. Réponses des pouvoirs publics

Parallèlement à des textes comme la loi sur les forêts, le code de l'environnement contient les principaux éléments régissant la protection de la nature en Suède. La SNV joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des mesures de conservation de la nature et de la biodiversité. L'Office national des forêts, la Commission de l'agriculture, l'Office national de la pêche, l'Office national du patrimoine et la Commission nationale du logement, de la construction et de l'aménagement sont également dotés de compétences en matière de protection de la nature, de la biodiversité et du patrimoine culturel. Les *bureaux administratifs des comtés* et dix *offices régionaux des forêts* exercent une responsabilité globale à l'échelle régionale. Le rôle des *municipalités* a été renforcé ; elles ont une action directe sur la conservation de la nature et la biodiversité au travers des plans d'aménagement de l'espace, de la désignation et de la gestion des zones protégées, ainsi que des projets relevant des programmes d'investissements locaux pour la période 1998-2002.

La Suède a accordé une priorité plus élevée à la conservation de la nature au cours de la période considérée, conformément à la recommandation de l'EPE de 1996, et a clairement traduit cette priorité en financements. Les *fonds nationaux* consacrés à la conservation de la nature ont doublé, passant de 704 millions SEK en 1994-95 à 1.4 milliard SEK en 2004. Si l'on ne dispose d'aucune estimation chiffrée des financements assurés par les collectivités locales et les conseils de comté, les *programmes d'investissements locaux* (chapitres 5 et 6) visant la conservation de la nature ont contribué aux financements locaux. La récente décision du gouvernement d'allouer 300 millions SEK à des mesures locales de protection de la nature en 2002-04 assurera la continuité des efforts de conservation engagés au niveau local. Les fonds alloués par l'État à la création de zones de protection forestière ont atteint quelque 600 millions SEK en 2001. De plus, les propriétaires forestiers peuvent être dédommagés pour les coûts d'opportunité induits par l'obligation de mettre en réserve 500 000 hectares de forêts productives et d'accroître la part des feuillus et du bois mort dans les forêts. Le Programme de développement environnemental et rural représente une nouvelle contribution importante (environ 750 millions SEK par an) aux mesures agro-environnementales. En outre, des fonds accrus ont été alloués ces dernières années à la recherche sur la biodiversité.



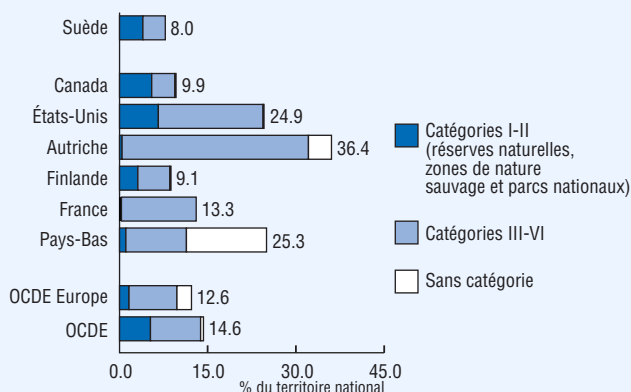
La définition des objectifs dérivés des OQE, la mise en œuvre des politiques et leur évaluation relèvent des compétences d'organismes publics, d'entreprises privées et d'autres organisations de divers secteurs, notamment l'agriculture, la pêche, les forêts, l'énergie, les transports, le tourisme, la coopération pour le développement et le patrimoine culturel.

### 3.1 Zones protégées

Les zones protégées en Suède totalisent actuellement 50 000 km<sup>2</sup> environ, contre 35 000 km<sup>2</sup> en 1995. Selon l'UICN, quelque 8 % du territoire national (soit une proportion relativement faible par rapport à la moyenne de l'OCDE, de 14.6 %) bénéficie d'une forme ou d'une autre de protection, correspondant dans la moitié des cas aux catégories I et II de l'UICN (figure 4.2). Les réserves naturelles, qui constituent plus de 80 % de la superficie protégée, représentent la majeure partie de l'augmentation (tableau 4.1 et encadré 4.1). Quatre parcs nationaux ont été créés au cours de la période considérée, dans le sud et le centre de la Suède, portant le total à 28. Le réseau européen Natura 2000 compte actuellement 3 991 sites en Suède, dont environ 60 % sont déjà protégés.

Les *autorités municipales* peuvent prendre l'initiative de désigner des réserves naturelles et d'entreprendre d'autres actions de protection de la nature (encadré 4.2).

Figure 4.2 Zones protégées<sup>a</sup>, 2003



a) Catégories I-VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée. Les classifications nationales peuvent être différentes.

Source : UICN.

### Encadré 4.1 Principaux types de zones protégées

Le Parlement peut créer des *parcs nationaux* sur des terres appartenant à l'État, et les bureaux administratifs des comtés et les municipalités peuvent désigner des *réserves naturelles*, des *réserves culturelles* ou des *monuments naturels*. Pour faire bénéficier certaines espèces végétales ou animales d'une protection spéciale, les bureaux des comtés ou les municipalités peuvent établir des *zones* de protection de la faune ou de la flore, dans lesquelles les droits de chasser ou de pêcher ou les droits du public ou du propriétaire de séjourner sur place sont restreints. L'Office national des forêts et les bureaux administratifs des comtés peuvent désigner comme zones de protection des biotopes des habitats d'espèces menacées et d'autres espaces présentant un intérêt particulier (tableau 4.1).

La protection du littoral couvre généralement tout l'espace terrestre et maritime sur une distance de 100 mètres à partir de la ligne du rivage, mais dans certains cas elle peut aller jusqu'à 300 mètres. Les accords de protection de la nature, régis par le droit civil, sont conclus entre un propriétaire forestier et l'office régional des forêts pour une durée spécifique, généralement 50 ans. Le propriétaire forestier reçoit une indemnisation pour une partie du bénéfice commercial qu'il perd en renonçant à exploiter les arbres. Les *forêts volontairement protégées* sont des superficies contiguës d'au moins 0.5 hectare de terrain forestier productif sur lesquelles n'est autorisée aucune activité sylvicole ou autre susceptible de porter atteinte au patrimoine naturel ou culturel.

Tableau 4.1 Types de zones protégées, 2002

	Nombre	Superficie (milliers d'ha)	Superficie (% du total)
Parcs nationaux	28	692.5	13.8
Réserves naturelles <sup>a)</sup>	2 519	4 200.5	83.8
Réserves culturelles	4	2.8	0.06
Zones de protection de la faune	1 040	107.5	2.1
Zones de protection des biotopes	2 986	8.8	0.2
Monuments naturels	1 436	–	–
Total		5 012.1	

a) Englobe les zones de conservation de l'environnement créées avant l'entrée en vigueur du code de l'environnement.

Source : Statistique Suède ; SNV.

#### Encadré 4.2 La protection de la nature au niveau local

Les problèmes grandissants de santé publique liés à l'inactivité et à la disparition des espaces naturels autour des agglomérations incitent les pouvoirs publics à accorder une plus grande attention à la protection de la nature au niveau local. Quelque 13 % des réserves naturelles désignées entre 1991 et 2001 ont été déclarées au niveau local, encore que les efforts soient très variables d'une municipalité à l'autre. Environ 30 % des municipalités du pays ont établi des *programmes spéciaux* de conservation de la nature. Étant donné qu'elles sont propriétaires de la majeure partie du territoire des zones urbaines, les communes sont bien placées pour créer des zones protégées.

Dans le cadre des *programmes d'investissements locaux*, les aides de l'État en faveur de la protection de la nature et de la préservation de la biodiversité s'élevaient à 317 millions SEK par an, soit 6 % environ du budget total. Au moins 50 % des fonds alloués à un projet devaient venir de sources autres que l'État. Il n'était pas facile pour les acteurs locaux d'élaborer des projets avisés de protection de la nature qui répondent aussi aux autres critères des programmes. Cette difficulté tenait en partie à l'absence d'une véritable tradition de protection de la nature au sein des municipalités, et en partie aux problèmes rencontrés pour chiffrer les impacts environnementaux, critère de sélection important pour les mesures de protection de la nature. Pour remplacer en partie le financement des programmes d'investissements locaux, l'État alloue 300 millions SEK en 2004-06 à des projets municipaux de protection de la nature associant préservation de la biodiversité et action en faveur de la santé humaine et du bien-être.

La Suède compte à ce jour sept *fondations pour la protection de la nature et les loisirs*. Leurs actions peuvent avoir une portée régionale ou viser la protection d'un habitat particulier. Ces fondations peuvent obtenir des financements pour leurs projets (par exemple, des fonds structurels de l'UE) et mobiliser des acteurs au niveau local. Les pouvoirs publics ont proposé de dégager des aides nationales pour créer de telles fondations.

Le *parc national urbain* de Stockholm constitue une zone de loisirs importante pour les résidents et les touristes. D'autres parcs urbains ont été proposés à proximité des plus grandes villes du pays.

Dans le cadre des programmes d'investissements locaux, 317 millions SEK par an en moyenne, soit 6 % des fonds apportés, ont été consacrés à la protection de la nature et de la biodiversité, qui est considérée comme indissociable de la préservation de la santé et du bien-être. Ces financements ne sont plus disponibles maintenant que les programmes d'investissements liés au climat ont remplacé les programmes d'investissements locaux (chapitre 5). Toutefois, 300 millions SEK seront alloués par l'État à des projets municipaux de conservation de la nature pour 2004-06, ces fonds ne devant pas entrer pour plus de la moitié dans le financement total de chaque projet.

### 3.2 Foresterie

Les produits de la forêt ont représenté 13 % de la valeur totale des exportations de la Suède et 5 % de son PIB ces dernières années. Le déclin des peuplements forestiers adultes largement composés de feuillus a été enrayeré au milieu des années 90, et la superficie représentée par ces forêts devrait en principe augmenter de quelque 10 % d'ici 2010. Toutefois, les méthodes de récolte (coupes rases, par exemple), l'abattage de forêts naturelles de valeur, le drainage et l'emploi d'engrais et de pesticides exercent des pressions importantes sur les écosystèmes forestiers. La diversité d'espèces forestières telles que les lichens, champignons et invertébrés a diminué. Une attention insuffisante est accordée à la préservation du bois mort, aux habitats de petite échelle, aux espèces inscrites sur la liste rouge et aux zones tampon situées le long des masses d'eau. L'exploitation forestière porte souvent atteinte à des éléments du patrimoine culturel, essentiellement par manque de connaissances concernant ces sites. La construction de routes forestières peut endommager des zones humides qui constituent d'importants aspects du patrimoine naturel ou culturel.

Environ 75 % du massif forestier suédois appartient à des *propriétaires* privés. L'entreprise forestière d'État, Sveaskog, possède la plus grande superficie de forêts publiques, soit 3.5 millions d'hectares. En outre, une vingtaine d'administrations ou d'entreprises publiques gèrent quelque 2.2 millions d'hectares de forêts. Si la gestion publique des forêts peut servir d'exemple de gestion durable pour l'ensemble du secteur, son caractère fragmenté est susceptible d'entraver l'obtention de nouveaux gains d'efficacité.

Dans la *politique forestière nationale* de 1993, la production forestière durable et la protection de l'environnement sont définies comme les deux objectifs essentiels de la gestion des forêts et placées sur un pied d'égalité. Ces objectifs ont été confirmés dans la politique forestière de 1998, qui fixe les *objectifs environnementaux du secteur forestier* pour cinq ans. L'OQE « Forêts durables » est assorti d'objectifs intermédiaires concrets pour 2010 : accroître la superficie des forêts productives à haute valeur de conservation qui sont protégées (+900 000 hectares) ; augmenter la quantité de feuillus morts (+40 %), la superficie des peuplements forestiers adultes largement composés de feuillus (+10 %) et celle des forêts anciennes (+5 %), ainsi que les superficies régénérées par la plantation de feuillus ; éviter les dommages aux monuments anciens ; et lancer des programmes d'action en faveur des espèces menacées nécessitant des mesures ciblées. Les bureaux administratifs des comtés et les offices régionaux des forêts ont proposé des objectifs régionaux.

À la fin de 2002, 3.97 % des forêts productives étaient protégées en tant que parcs nationaux, réserves naturelles ou zones de protection des biotopes, ou en vertu d'accords de protection de la nature (tableau 4.2). La plupart des nouvelles forêts

protégées se trouvent dans le centre et le sud de la Suède, qui bénéficiaient généralement de la protection la plus faible. Cependant, malgré cette augmentation, 1 % seulement des forêts situées en dehors des zones montagneuses sont protégées. Les progrès réalisés en matière de protection réglementaire ont été lents : en 2002, 15 % seulement de l'objectif visé pour 2010 avait été réalisé en quatre ans. L'identification des principaux biotopes forestiers et autres sites de valeur demeure incomplète. La gestion des zones protégées est toujours insuffisante, même si les sommes qui lui sont consacrées ont plus que doublé au cours de la période étudiée. Sveaskog s'est fixé d'ambitieux objectifs environnementaux (notamment la mise en réserve de 20 % des forêts productives à des fins de protection et l'adoption de pratiques forestières durables) et s'efforce de montrer l'exemple au secteur forestier privé en matière de gestion durable des forêts. La société semble toutefois rencontrer des difficultés pour atteindre ses objectifs environnementaux et pour concilier ses objectifs de production et ceux relatifs à la protection de l'environnement. Il y a lieu de veiller davantage à ce que les mesures de protection soient ciblées sur les zones ayant la plus forte valeur de conservation, notamment en dehors des régions montagneuses.

Les *initiatives volontaires de protection* ont rapidement progressé : quelque 810 000 hectares de forêts ont été volontairement mises hors production depuis 1996, dont la moitié environ sur des terres appartenant aux huit plus grandes sociétés forestières. Une bonne partie de ces initiatives donnent lieu à une *certification forestière* au travers du Forest Stewardship Council ou du Programme de reconnaissance des certifications forestières, qui couvrent globalement plus de la moitié des

Tableau 4.2 **Superficies forestières protégées, 2002**

	Milliers d'hectares	% de forêts productives
Parcs nationaux et réserves naturelles	872.4 <sup>a</sup>	3.86 <sup>a</sup>
Accords de protection de la nature	16.6	0.07
Zones de protection des biotopes	8.4	0.04
Forêts volontairement protégées	990.0	4.38
Total	1 707.4 <sup>b</sup>	8.87

a) 2000.

b) Inclut les programmes de mise en réserve de terres à long et court termes en vertu de normes de certification et les réserves naturelles appartenant à des sociétés forestières, 25 % environ de la superficie estimée abritant des habitats essentiels. Le degré de permanence ne peut être garanti.

Source : SNV ; Office national des forêts.

forêts productives de la Suède. Toutefois, la majeure partie des zones mises hors production en vertu d'initiatives volontaires se trouvent dans le nord de la Suède et d'autres régions montagneuses, et l'on estime qu'un quart seulement d'entre elles contiennent des biotopes essentiels. Une proportion non négligeable des zones protégées n'a fait l'objet d'aucune collecte de données, notamment dans le cas des terres appartenant à de petits propriétaires forestiers.

Malgré des incertitudes importantes, les perspectives de réalisation des objectifs intermédiaires concernant l'*augmentation des quantités de bois mort, les plantations forestières adultes et les forêts anciennes* semblent bonnes. Les offices régionaux des forêts proposent des programmes d'information qui encouragent l'adoption de méthodes de gestion forestière permettant d'atteindre les objectifs visés. L'Office national des forêts, en concertation avec la SNV et les bureaux administratifs des comtés et offices régionaux des forêts concernés, détermine les principaux sites pour lesquels des *plans de gestion écologique des forêts* jetteraient les bases d'une utilisation multiple des espaces forestiers. En 2000, ces plans ont couvert quelque 600 000 hectares de terrains privés. Les grandes sociétés forestières ont généralement recours à l'aménagement écologique du paysage et à la comptabilité verte. L'organisme public de gestion des forêts utilise un *système de gestion environnementale certifié ISO 14001*.

En 2001, l'État a consacré quelque 600 millions SEK à la protection des forêts au titre du code de l'environnement. En 2002, il a alloué 665 millions SEK à l'amélioration de la protection dans les zones non montagneuses (notamment dans le sud), soit 500 millions SEK pour la création de réserves naturelles et 165 millions SEK pour l'établissement de zones de protection des biotopes et la conclusion d'accords de conservation. La SNV et l'Office national des forêts estiment à environ 1.4 milliard SEK par an les ressources nécessaires à la protection des forêts en 2003-10, notamment pour les indemnisations et le renforcement des capacités en matière de désignation et de gestion des réserves forestières au sein des bureaux administratifs des comtés.

### 3.3 Agriculture

Depuis l'adhésion du pays à l'UE en 1995, l'agriculture suédoise a subi de profondes *mutations structurelles*. Entre 1996 et 1999, le nombre d'exploitations a diminué de 11 %, passant de 90 488 à 80 199, et celui des exploitations de plus de 100 hectares est passé de 4 697 à 5 181, soit une augmentation de 10 %. Cette évolution a eu certains effets négatifs sur la diversité biologique et le patrimoine culturel, mais dans l'ensemble, ces tendances semblent s'être au moins ralenties, et des améliorations ont été enregistrées dans certains cas.

Le *Programme suédois de développement environnemental et rural pour 2000-06*, fondé sur le règlement de l'UE concernant le soutien au développement rural (1257/99), constitue la pièce maîtresse des politiques intégrant les préoccupations environnementales dans la politique agricole. La Commission de l'agriculture est responsable de la mise en œuvre générale de ce programme, tandis que les bureaux administratifs des comtés gèrent celui-ci à leur niveau. Les mesures relevant du programme sont financées conjointement par le gouvernement suédois et l'UE. L'accent est mis sur les montants compensatoires versés aux agriculteurs au titre de mesures comme la préservation et la restauration des pâturages et prairies ; la préservation de milieux naturels et culturels de valeur dans le paysage agricole et celle des régions d'élevage des rennes ; la protection des races menacées d'animaux domestiques ; la réduction du lessivage des nitrates ; la restauration et la création de zones humides ; et l'adoption de méthodes de production écologiquement rationnelles. Pour 2000-06, 14.7 milliards SEK sont alloués au développement durable dans les zones rurales, dont 9.6 milliards SEK pour les aides environnementales proprement dites. Plus de la moitié des agriculteurs bénéficient de mesures de soutien agro-environnementales.

Les paiements de soutien ont contribué à *inverser la tendance à la diminution des superficies de prairies et de pâturages dans la majeure partie du pays*. La superficie des pâturages a augmenté dans les zones côtières et archipélagiques depuis 1995, en particulier dans les régions reculées. Les objectifs quantitatifs sont atteints, mais la qualité des mesures est incertaine, en partie du fait de l'absence d'une perspective paysagère élargie et parfois en raison d'erreurs de gestion caractérisées. De meilleures informations sont nécessaires pour orienter les mesures vers les aspects et les types de pâturage représentant la plus grande valeur. Les paiements ne seront peut-être pas suffisants pour conserver les exploitations dans les régions qui pâtissent de facteurs démographiques et sociaux tels que l'isolement, l'éloignement des services et l'absence de possibilités d'emploi non agricole.

La disparition d'*habitats de petite échelle sur les terres agricoles* et d'*éléments du paysage culturellement importants* semble avoir marqué le pas ; les habitats et les éléments du paysage sont de plus en plus pris en compte par les mesures agro-environnementales et protégés en vertu du code de l'environnement. Les progrès sont cependant très variables d'une région à l'autre.

La Suède entend porter à 20 % de la superficie totale des terres arables les surfaces consacrées à l'*agriculture biologique* en 2005 (contre 16 % en 2002) ; en 2002, elle avait déjà atteint son objectif de porter à 10 % la part de l'agriculture biologique dans la production laitière et la production bovine et ovine. Les aides en faveur de l'agriculture biologique se sont chiffrées à 462 millions SEK en 2002. Le gouvernement a décidé d'augmenter sensiblement le soutien à la commercialisation et à la recherche en production biologique.

### 3.4 Pêche et écosystèmes d'eau douce

La *surpêche*, la disparition des petits villages de pêcheurs et les prises accessoires sont les principales pressions exercées par les pêcheries marines sur la nature, la biodiversité et le patrimoine culturel (chapitre 8). La valeur croissante des prises de poissons a plus que compensé la légère baisse des quantités totales pêchées et la chute du nombre de pêcheurs (tableau 8.4). La pêche artisanale demeure un moyen de subsistance important dans les régions peu peuplées, et un Suédois sur cinq environ pratique la pêche de loisirs, qui a représenté au total près de 60 000 tonnes de poisson en 2000, soit quelque 20 % du total des captures réalisées en mer.

Des poissons sont relâchés dans l'eau douce afin d'améliorer la pêche et de préserver les espèces et stocks menacés. La politique de l'Office national de la pêche consiste à réduire au minimum ces opérations et à privilégier les stocks locaux dans ce contexte. Le contrôle et la supervision des lâchers à grande échelle dans les eaux intérieures sont souvent insuffisants, ce qui constitue une menace pour la biodiversité aquatique. On suppose, en outre, que les empoisonnements illégaux sont relativement courants.

Les milieux aquatiques ont longtemps été considérés comme relativement peu prioritaires dans la conservation de la nature et de la biodiversité. Malgré les progrès récemment accomplis, il reste beaucoup à faire. Quelque 750 types d'habitats d'eau douce ont été intégrés au réseau Natura 2000. De plus, 28 masses d'eau ont été désignées comme zones à protéger en vertu de l'ordonnance de 2001 sur les normes de qualité de l'environnement applicables aux eaux poissonneuses et conchylicoles. Entre autres mesures de protection à long terme, les autorités s'efforcent d'acquérir des terres et/ou des droits de production hydroélectrique pour protéger des cours d'eau dont la valeur de conservation est particulièrement élevée. Instaurées en 1997 mais aujourd'hui supprimées, les *aides publiques en faveur des petits aménagements hydroélectriques* ont souvent conduit à des conflits d'intérêts entre la conservation de la nature et du patrimoine et la production d'électricité. Globalement, 70 des quelque 2 500 réserves naturelles de la Suède comptent la conservation des ressources en eau douce parmi leurs objectifs. Six des 21 comtés attirent l'attention sur les lacs et/ou les cours d'eau dans leurs *profils d'environnement*.

La restauration des cours d'eau se poursuit, principalement au travers de projets ponctuels menés dans le cadre du programme de chaulage, de programmes de conservation des pêcheries ou d'initiatives municipales. Les fonds nationaux alloués à ces activités sont limités, encore que les programmes d'investissements locaux aient aidé de nombreuses municipalités à améliorer la viabilité des milieux aquatiques. L'Office national de la pêche analyse les effets de la *pêche de loisirs et de subsistance* sur les ressources halieutiques dans les zones de montagne.



### 3.5 Protection du littoral, changements d'affectation des terres

Les mutations structurelles intervenues dans les secteurs de la pêche, de la navigation et de l'agriculture ont porté atteinte au *patrimoine culturel* dans les zones côtières et archipélagiques. Les paysages agricoles ouverts traditionnels (en particulier les pâturages) sont envahis par la végétation et les bâtiments agricoles sont démolis ou convertis à de nouveaux usages. La hausse des prix fonciers a chassé les résidents permanents en certains endroits ; les résidences secondaires sont désormais majoritaires dans certaines localités côtières. Les zones côtières, en particulier celles des régions méridionales qui représentent une grande valeur écologique et récréative, sont soumises à des pressions croissantes dues aux activités de *construction*, mais il est difficile de dresser un bilan précis des zones qui sont encore accessibles au public et du développement des zones côtières. Des constructions sont réalisées dans les *espaces verts urbains*, à un rythme particulièrement rapide dans les localités de plus de 10 000 habitants.

En vertu du code de l'environnement, le littoral maritime et toutes les rives des masses d'eau sont protégés par une *zone tampon* pouvant s'étendre sur 100 mètres de part et d'autre de la ligne du rivage. Les bureaux administratifs des comtés délèguent souvent aux municipalités le pouvoir d'accorder des *dérogations aux dispositions de protection des rivages*. Confrontées aux pressions en faveur du développement et à des difficultés économiques, les collectivités locales accordent souvent ces dérogations trop facilement. Plusieurs exemptions qui, individuellement, n'auraient pas d'impact majeur, se traduisent souvent par d'importantes pertes de valeur écologique et récréative. De plus, les commissions locales chargées de statuer sur les dérogations ne possèdent souvent pas les connaissances et l'expérience nécessaires en matière de protection. Les bureaux de comté ne disposent pas de ressources suffisantes pour guider les municipalités dans l'octroi des dérogations et la mise en œuvre des dispositions du code de l'environnement, superviser cette mise en œuvre et en assurer le suivi. Ces dernières années, les ressources allouées à la planification ont diminué dans de nombreuses municipalités. Des stratégies sont en préparation pour traiter ces problèmes en accord avec la recommandation de l'UE concernant la gestion intégrée des zones côtières.

### 3.6 Protection des zones humides

Le *Plan de protection des tourbières* de 1994 couvre actuellement 502 sites représentant une superficie globale de 3 920 km<sup>2</sup>, soit 6 % des tourbières demeurant dans le pays. Le nombre de sites pleinement ou partiellement protégés a été porté de 150 à 246 depuis 1994, et la part des zones protégées relevant du plan est passée de 62 % à 70 % de la superficie totale. Le taux de protection actuel est insuffisant

pour que l'objectif intermédiaire fixé par le Parlement puisse être atteint. Un quart des sites compris dans le plan de protection ne sont pas encore intégrés au réseau Natura 2000. L'objectif intermédiaire de création ou de remise en état d'au moins 120 km<sup>2</sup> de zones humides sur des terres agricoles entre 2000 et 2010 sera aussi difficile à atteindre, compte tenu du rythme actuel de restauration. Parmi les sources de financement figurent le Programme de développement environnemental et rural, les programmes d'investissements locaux, le Fonds suédois pour les zones humides et le WWF Suède. Il conviendrait d'augmenter les aides accordées pour la remise en état et la protection des zones humides, et d'améliorer la coordination entre les autorités agricoles et environnementales, afin que les mesures de protection et de restauration soient plus complètes et mieux planifiées. La tourbe ne devrait plus être exonérée de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, étant donné les répercussions notables (quoique localisées) qu'a son extraction sur les écosystèmes de milieu humide.

Les 51 *sites Ramsar* du pays couvrent 5 280 km<sup>2</sup>, ce qui place la Suède au troisième rang des pays Ramsar pour la superficie (après l'Australie et le Royaume-Uni). En 2001, 21 sites ont été ajoutés et dix élargis. L'inventaire des zones humides suédoises entrepris dans les années 80 doit être parachevé en 2004.

L'élaboration d'une *stratégie nationale de protection des zones humides* a été entreprise à l'automne 2003. Sur l'initiative du WWF Suède, des ONG préparent leur propre stratégie de protection des zones humides, qui pourrait être incorporée dans la stratégie nationale.

### 3.7 *Coopération internationale en matière de conservation de la nature*

En 1999, la Suède a ratifié l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie au titre de la *Convention de Bonn*. L'utilisation de munitions contenant du *plomb* pour chasser dans les zones humides a été interdite en 2002. La Suède a entrepris d'élaborer un plan d'action pour la conservation des *chauves-souris*, comme le prévoit l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe.

La Suède a ratifié la *Convention sur la biodiversité* en 1994 et communiqué deux rapports nationaux au secrétariat de la Convention. Le *plan d'action national en faveur de la biodiversité* contient 68 propositions, dont la plupart ont été mises en œuvre au moins en partie. Les mesures prises par la Suède pour mettre en application la convention devraient bientôt faire l'objet d'une évaluation.

# RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Faits relatifs à l'environnement (1996-2003)
- VI. Sites Web liés à l'environnement

## I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	
<b>SOLS</b>													
Superficie totale (1000 km <sup>2</sup> )		9971	1958	9629	378	99	7713	270	84	31	79	43	338
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	9.9	9.2	24.9	17.2	7.1	9.9	29.6	36.4	3.4	15.9	37.2	9.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km <sup>2</sup> de terre arable)		3.7	5.0	6.1	11.3	19.5	1.9	65.6	8.5	17.6	9.3	8.7	6.7
Utilisation de pesticides (t/km <sup>2</sup> de terre arable)		0.10	0.14	0.18	1.52	1.44	0.06	0.82	0.21	1.10	0.14	0.12	0.07
<b>FORÊTS</b>													
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.4	32.6	66.8	65.2	19.4	29.5	47.6	22.2	34.1	10.5	75.5
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.3	0.1	0.6	0.6	0.7	0.9	0.7	0.6	0.8
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.2	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8	1.4
<b>ESPECES MENACÉES</b>													
Mammifères (% des espèces connues)		32.6	33.2	10.5	24.0	17.0	23.2	15.2	26.2	31.6	33.3	22.0	11.9
Oiseaux (% des espèces connues)		13.1	16.9	7.2	12.9	14.1	12.1	25.3	26.0	27.5	55.9	13.2	13.3
Poissons (% des espèces connues)		7.5	5.7	2.4	24.0	1.3	0.7	0.8	41.7	54.3	29.2	15.8	11.8
<b>EAU</b>													
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.5	19.0	20.3	33.9	6.2	..	4.2	45.1	11.9	4.4	2.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	25	71	64	70	..	80	86	38	70	89	81
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.0	1.4	5.0	5.3	1.9	0.2	0.6	-	-	-	1.6	0.2
<b>AIR</b>													
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		80.0	12.2	62.7	6.9	24.8	95.7	11.5	5.0	20.1	25.8	5.2	14.6
(kg/1000 USD PIB)	4	2.9	1.6	2.0	0.3	2.1	4.1	0.7	0.2	0.9	2.0	0.2	0.6
variation en % (1990-fin 1990s)		-22	..	-20	-3	-29	-4	20	-55	-37	-86	-85	-71
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		89.7	12.0	84.4	13.1	23.4	135.1	53.1	22.6	35.7	38.6	38.9	45.6
(kg/1000 USD PIB)	4	3.3	1.6	2.7	0.5	2.0	5.7	3.1	0.9	1.5	2.9	1.5	1.9
variation en % (1990-fin 1990s)		-6	18	5	-	17	17	18	-9	16	-47	-25	-21
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	16.5	3.7	19.9	9.3	9.4	18.0	8.7	8.4	11.8	12.0	9.6	11.5
(t./1000 USD PIB)	4	0.61	0.45	0.63	0.37	0.66	0.74	0.46	0.34	0.47	0.88	0.37	0.49
variation en % (1990-2001)		22	24	17	13	88	34	45	17	14	-18	4	12
<b>PRODUCTION DE DÉCHETS</b>													
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	..	50	..	40	60	110	30	80	60	70	20	150
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	350	310	760	410	360	690	380	560	550	330	660	460
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	5.0	0.3	0.9	1.9	3.2	-	-	-	2.3	0.9	-	2.1

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1995.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	<b>450</b>	41	779	245	35042
13.3	35.7	5.2	8.9	9.5	2.4	12.1	17.1	25.3	6.5	23.6	7.3	22.4	9.6	<b>8.0</b>	28.7	4.1	10.9	14.6
12.8	14.9	6.6	4.2	9.8	38.6	7.6	x	29.5	11.2	6.0	4.0	5.1	5.8	<b>7.1</b>	10.4	4.2	19.1	6.3
0.44	0.24	0.30	0.15	-	0.24	0.70	0.63	0.89	0.09	0.07	0.53	0.25	0.21	<b>0.06</b>	0.33	0.09	0.52	0.20
31.4	30.1	22.8	18.9	1.3	8.8	23.3	34.4	9.2	39.2	29.7	37.9	42.2	32.3	<b>73.5</b>	31.7	26.9	10.5	33.9
0.7	0.4	0.6	0.6	-	0.6	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	<b>0.7</b>	0.5	0.4	0.7	<b>0.5</b>
6.8	1.8	2.8	0.1	2.8	11.2	7.1	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	<b>2.2</b>	0.6	0.5	2.7	4.0
19.7	36.7	37.9	71.1	-	6.5	40.7	51.6	15.6	3.4	14.6	17.3	22.2	21.2	<b>22.4</b>	34.2	22.2	21.9	..
14.3	29.2	13.0	18.8	34.7	21.8	18.4	50.0	27.1	7.7	14.7	13.7	14.4	14.1	<b>19.1</b>	42.6	6.7	6.4	..
7.5	68.2	24.3	32.1	-	33.3	31.8	27.9	82.1	-	9.6	18.6	23.8	29.4	<b>16.4</b>	44.7	9.9	11.1	..
16.2	20.2	14.7	4.7	0.1	..	32.1	3.7	9.9	0.7	18.6	15.1	1.4	34.7	<b>1.5</b>	4.8	17.0	20.8	11.4
77	93	56	32	33	73	63	95	98	73	55	42	53	55	<b>86</b>	96	17	95	<b>64</b>
0.6	0.2	0.1	-	2.1	0.3	0.3	-	0.5	2.9	0.2	0.2	-	1.0	<b>0.4</b>	-	0.5	0.8	27.4
14.3	10.1	51.4	57.6	33.4	42.2	16.0	7.1	5.7	6.4	39.1	37.0	33.2	35.4	<b>6.8</b>	3.9	33.0	19.9	32.6
0.7	0.4	3.7	5.7	1.3	1.7	0.8	0.2	0.2	0.2	4.3	2.4	3.2	1.9	<b>0.3</b>	0.1	5.3	1.0	1.5
-34	-84	7	-41	14	-14	-46	-79	-55	-46	-53	4	-67	-35	<b>-43</b>	-35	..	-68	-34
28.3	19.9	36.3	21.6	91.7	32.2	25.8	38.8	26.6	53.7	21.7	36.5	24.1	34.5	<b>28.2</b>	14.8	14.1	26.9	41.0
1.3	0.9	2.6	2.1	3.5	1.4	1.2	0.9	1.1	2.0	2.4	2.4	2.3	1.9	<b>1.2</b>	0.6	2.3	1.3	1.9
-12	-40	17	-7	-2	3	-24	-27	-27	6	-35	17	-43	11	<b>-25</b>	-32	48	-42	-4
6.3	10.5	8.2	5.5	7.4	11.0	7.3	19.0	11.0	7.8	7.7	5.7	7.5	7.1	<b>5.4</b>	6.3	2.8	9.3	11.1
0.27	0.45	0.53	0.48	0.27	0.38	0.33	0.44	0.44	0.28	0.85	0.35	0.67	0.39	<b>0.22</b>	0.23	0.49	0.43	0.51
2	-11	27	-17	5	31	7	-19	13	24	-16	48	-28	35	-	6	38	-2	13
80	30	50	20	1	60	20	130	30	30	160	80	80	40	<b>100</b>	10	30	40	70
510	540	430	450	700	560	500	640	610	620	290	440	320	650	<b>450</b>	650	390	560	540
4.3	1.2	-	1.5	-	-	-	-	0.2	-	-	-	3.1	1.1	<b>4.4</b>	2.2	-	3.5	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO<sub>2</sub> dû à l'utilisation d'énergie uniquement; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

**I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)**

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>											
PIB, 2002 (milliards USD aux prix et PPA 1995)	845	808	9039	3159	675	475	73	199	256	140	139
variation en % (1990-2002)	38.8	41.3	40.7	16.3	99.2	49.3	40.9	29.0	25.6	6.4	29.7
par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Exportations, 2002 (% du GDP)	41.2	27.2	9.7	11.1	40.0	20.6	34.0	52.1	81.5	65.2	44.2
<b>INDUSTRIE</b> 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2002)	37.3	42.5	42.6	-7.7	152.4	30.3	24.4	46.6	14.1	-11.1	35.8
<b>AGRICULTURE</b> 3											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4	3
Production agricole: variation en % (1990-2002)	9.7	34.7	18.5	-9.8	32.7	10.7	35.2	6.5	20.2	..	2.2
Cheptel, 2002 (million éq. têtes d'ovins)	109	279	790	54	27	283	99	17	30	14	25
<b>ÉNERGIE</b>											
Approvisionnement total, 2001 (Mtep)	248	152	2281	521	195	116	18	31	59	41	20
variation en % (1990-2001)	18.7	22.8	18.4	19.3	110.4	32.1	30.5	22.7	21.2	-12.7	12.3
Intensité énergétique, 2001 (tep/1000 USD PIB)	0.29	0.19	0.25	0.16	0.29	0.24	0.25	0.15	0.23	0.30	0.14
variation en % (1990-2001)	-11.6	-12.3	-13.8	2.9	12.3	-8.4	-3.0	-3.9	-2.9	-16.3	-12.0
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2001 (%)	4										
Combustibles solides	12.3	5.1	23.9	19.2	22.1	47.9	7.0	12.2	13.2	49.9	21.2
Pétrole	35.5	60.8	39.6	49.2	51.9	28.7	34.3	42.8	41.7	19.9	44.0
Gaz	28.6	22.4	22.7	12.4	9.6	17.6	29.1	22.6	22.6	19.0	23.3
Nucléaire	8.0	1.5	9.2	16.0	15.0	-	-	-	20.7	9.1	-
Hydro, etc.	15.6	10.2	4.5	3.1	1.4	5.8	29.7	22.4	1.7	2.1	11.5
<b>TRANSPORTS ROUTIERS</b> 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 1999 (1000 véh.-km/hab.)	9.4	0.6	15.8	6.0	1.8	9.3	7.9	7.8	8.7	3.1	8.4
Parc de véhicules routiers, 1999 (10 000 véhicules)	1784	1459	21533	7003	1116	1199	231	485	512	373	223
variation en % (1990-1999)	7.8	47.7	14.1	24.0	228.9	22.7	25.2	31.3	20.2	43.7	17.9
par habitant (véh./100 hab.)	58	15	79	55	24	63	60	60	50	36	42

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

- 1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.
- 2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
123	1401	1922	165	117	8	110	1292	19	399	125	352	168	59	740	<b>216</b>	199	390	1295	24908
25.1	24.1	21.9	36.2	15.8	32.1	125.2	19.8	70.8	35.4	47.7	46.3	34.6	23.0	36.2	<b>25.0</b>	10.0	41.7	30.8	33.0
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	<b>24.7</b>	27.4	6.0	21.9	22.1
38.1	27.3	35.5	20.5	54.9	39.7	93.7	26.9	146.6	61.7	41.8	29.6	30.1	72.8	28.5	<b>43.3</b>	42.7	28.8	25.8	21.4
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	<b>28</b>	27	31	26	29
68.5	18.0	12.7	14.6	67.8	..	284.4	12.6	30.1	20.3	40.7	66.6	22.3	8.1	21.5	<b>36.2</b>	19.1	52.6	6.2	<u>24.0</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	<b>2</b>	1	12	1	3
-9.9	5.4	-5.9	13.6	-22.6	9.5	4.1	5.3	x	-4.9	-14.3	-14.3	0.7	..	15.0	<b>-10.4</b>	-6.0	12.9	-7.9	..
8	162	123	20	13	1	54	72	x	43	9	58	19	7	99	<b>13</b>	12	112	114	2667
34	266	351	29	25	3	15	172	4	77	27	91	25	19	127	<b>51</b>	28	72	235	5333
15.9	16.9	-1.4	29.4	-11.0	54.8	41.7	12.7	7.4	16.1	23.8	-9.3	44.1	-12.6	39.7	<b>9.4</b>	11.6	36.7	10.8	18.1
0.27	0.19	0.18	0.17	0.22	0.44	0.14	0.13	0.20	0.19	0.21	0.26	0.15	0.31	0.17	<b>0.24</b>	0.14	0.19	0.18	0.21
-5.8	-4.7	-19.0	-1.3	-20.6	16.4	-33.3	-5.6	-36.8	-14.0	-15.3	-37.2	7.6	-25.9	4.6	<b>-10.8</b>	1.5	4.0	-13.7	-9.6
18.5	4.7	24.2	32.7	14.4	2.7	17.5	8.0	3.3	11.0	3.6	61.1	12.9	23.3	14.7	<b>5.4</b>	0.5	28.4	17.0	20.8
28.6	34.5	38.3	56.7	26.4	24.4	56.9	51.6	74.2	38.9	30.7	22.5	64.2	16.4	52.8	<b>27.3</b>	48.0	40.1	34.8	40.8
11.2	13.5	21.5	5.9	42.7	-	23.9	34.6	20.7	46.9	20.6	11.4	9.1	32.4	12.9	<b>1.5</b>	8.8	18.5	37.1	21.3
18.0	40.4	12.7	-	14.7	-	-	-	-	1.4	-	-	-	23.7	13.1	<b>36.5</b>	24.2	-	10.0	11.2
23.6	6.8	3.1	4.8	1.7	72.9	1.7	5.9	1.8	1.8	45.0	5.0	13.7	4.3	6.5	<b>29.2</b>	18.5	13.0	1.2	5.9
8.9	8.4	7.4	7.3	3.4	6.5	8.3	8.0	8.9	7.0	7.2	4.5	5.6	2.2	4.2	<b>8.4</b>	7.2	0.8	7.8	8.0
240	3309	4503	389	271	17	148	3545	31	675	225	1104	461	141	2048	<b>424</b>	376	548	2909	57281
7.6	16.3	20.7	54.1	12.7	27.3	55.8	15.9	40.2	17.7	16.0	72.6	109.5	..	41.8	<b>7.9</b>	13.9	132.1	15.4	<u>21.7</u>
47	56	55	37	26	62	39	61	71	43	51	29	45	26	52	<b>48</b>	53	8	49	51

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

**I.C: DONNÉES SOCIALES (1)**

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
<b>POPULATION</b>											
Population totale, 2002 (100 000 hab.)	311	1001	2855	1273	473	195	39	81	103	103	54
variation en % (1990-2002)	13.4	24.8	15.5	3.2	11.1	15.2	17.1	5.5	3.0	-1.6	4.5
Densité de population, 2002 (hab./km <sup>2</sup> )	3.2	51.8	30.0	337.3	480.0	2.5	14.6	97.1	335.8	129.3	124.7
Indice de vieillissement, 2001 (+ de 64/ - de 15 ans)	67.1	17.0	58.4	125.1	36.3	61.0	52.4	92.5	94.5	84.4	79.3
<b>SANTÉ</b>											
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2001 (ans)	82.0	77.1	79.5	84.9	79.2	82.4	80.8	81.7	80.8	78.5	79.0
Mortalité infantile, 2001 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	21.4	6.9	3.1	6.2	5.3	5.8	4.8	5.0	4.0	4.9
Dépenses, 2001 (% du PIB)	9.7	6.6	13.9	7.6	5.9	8.9	8.1	7.9	9.0	7.3	8.6
<b>REVENU ET PAUVRETÉ</b>											
PIB par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	21.9	17.0	8.1	..	9.3	..	7.4	7.8	..	5.0
Inégalités (indices de Gini)	2	28.5	52.6	34.4	26.0	..	30.5	25.6	26.1	27.2	..
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3
<b>EMPLOI</b>											
Taux de chômage, 2002 (% de la population active totale)	7.7	2.7	5.8	5.4	3.0	6.3	5.2	5.3	7.3	7.3	4.5
Taux d'activité, 2002 (% des 15-64 ans)	78.6	55.6	76.1	77.5	65.9	75.5	76.7	77.5	66.9	71.6	79.9
Population active dans l'agriculture, 2001 (%)	4	2.9	17.6	2.4	4.9	10.3	4.9	9.1	5.7	2.2	4.8
<b>ÉDUCATION</b>											
Éducation, 2001 (% 25-64 ans)	5	81.9	21.6	87.7	83.1	68.0	58.9	75.7	77.0	59.5	86.2
Dépenses, 2000 (% du PIB)	6	6.4	5.5	7.0	4.6	7.1	6.0	5.8	5.7	5.5	4.6
<b>AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT</b>											
APD, 2002 (% du RNB)	7	0.28	..	0.13	0.23	..	0.26	0.22	0.26	0.43	..
APD, 2002 (USD/hab.)	64	..	46	73	..	50	31	64	104	..	306

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégaie); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.



## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	592	823	106	102	3	38	579	4	160	45	386	103	54	403	<b>89</b>	72	686	600	11386
4.3	4.9	3.9	5.6	-1.9	12.9	11.2	2.4	15.5	7.7	7.0	1.3	5.1	1.5	4.4	<b>4.3</b>	8.6	24.0	4.7	10.1
15.4	108.3	231.0	80.7	109.3	2.8	55.4	192.7	171.7	387.8	14.0	123.5	112.8	109.7	80.1	<b>19.8</b>	176.6	89.4	246.0	32.7
84.4	86.2	116.3	111.9	92.4	50.0	52.2	124.9	74.6	73.0	75.0	67.0	90.7	60.2	116.3	<b>100.1</b>	95.6	18.4	82.3	65.9
81.5	83.0	80.7	80.7	76.5	82.2	79.2	82.9	81.3	80.6	81.4	78.4	80.3	77.6	82.9	<b>82.1</b>	82.8	70.9	80.4	..
3.2	4.6	4.5	5.9	8.1	2.7	5.8	4.3	5.9	5.3	3.8	7.7	5.0	6.2	3.9	<b>3.7</b>	4.9	33.0	5.5	..
7.0	9.5	10.7	9.4	6.8	9.2	6.5	8.6	5.6	8.9	8.0	6.3	9.2	5.7	7.5	<b>8.7</b>	10.9	4.8	7.6	..
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	<b>24.7</b>	27.4	6.0	21.9	22.1
4.9	7.5	9.4	13.8	7.3	..	11.0	14.2	..	6.3	10.0	..	..	..	..	<b>6.4</b>	6.2	16.2	10.9	..
22.8	27.8	28.2	33.6	28.3	..	32.4	34.5	..	25.5	25.6	..	..	..	..	<b>23.0</b>	26.9	49.1	32.4	..
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	<b>x</b>	x	..	41.7	..
9.1	8.9	7.8	10.0	5.9	3.1	4.2	9.1	3.0	2.5	4.0	19.9	5.1	18.6	11.4	<b>4.0</b>	2.8	10.6	5.2	6.9
74.8	69.9	75.8	63.3	59.2	86.7	70.1	61.4	66.3	66.9	80.6	64.2	76.3	69.6	67.6	<b>76.4</b>	85.8	49.8	75.7	70.8
5.7	3.7	2.6	16.0	6.3	7.8	7.0	5.3	1.4	2.9	3.9	19.1	12.7	6.1	6.4	<b>2.3</b>	4.2	32.6	1.4	6.6
73.8	63.9	82.6	51.4	70.2	56.9	57.6	43.3	52.7	65.1	85.8	45.9	19.9	85.1	40.0	<b>80.6</b>	87.4	24.3	63.0	64.3
5.6	6.1	5.3	4.0	5.0	6.3	4.6	4.9	..	4.7	5.9	5.2	5.7	4.2	4.9	<b>6.5</b>	5.7	3.4	5.3	<u>5.5</u>
0.35	0.38	0.27	0.21	..	..	0.40	0.20	0.77	0.81	0.89	..	0.27	..	0.26	<b>0.83</b>	0.32	..	0.31	0.23
89	92	65	26	..	..	102	40	330	207	374	..	31	..	42	<b>223</b>	129	..	82	68

4) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

5) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

6) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

7) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

## II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R R
1956	Washington	Protocole	Y	R	R	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R R
1954	Londres	Conv. - Prévention de la pollution des mers par les hydrocarbures	Y	R	R	R R
1971	Londres	Amendements à la convention (protection du Récif de la Grande-Barrière)			R	
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S		D
1979	Bruxelles	Protocole	Y			
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires				
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y			
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y			
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R		R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y	D	D	S D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y	R		R R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y	R		R R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)				
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y			
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R		R R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y			
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)	Y	R	R	R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets	R		S	

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R			R	R	R	R			D	R	R		R	R					R	R	R		R
R	R	R				R	R	R				R	R	R		R	R					R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R
	R	R				R	R	R	R	R				R		R							R	R		R
D			D		D	D	D	D				R		S	R	D	D	R	R			R	D	R		D
R			R			S		S							R			R	R			R		R		D
R	S		R		R	R	R					S	S			R			R			R		R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R				R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S				S					S			R											
				R						R							R		R	S						S
				S	R	R	R	S	S	S	R				R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S	S
				S				S			S			S				S								
R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R			R	R			R
				R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R			R	R			R
S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
		R	S		R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D	R	D	D	D	R			D	D	D		D	
R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R			R	R	R		D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	R			D	D	D		D	
			R		R		R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R		R	R			D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R			R
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R			R
				R		R	R	R	R	R				R								R	R			R
R	R	R		R		R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R			R	R	R		R
			R		S		R	S	R	R		R	R			S	R					R	R	R		R

## II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)	Y	R	R	R
1978	Genève	Modification	Y	R	R	R
1991	Genève	Modification	Y		R	R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)	Y	R	R	R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux	Y	R	R	R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Y	R	R	R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Y	R	R	R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)	Y			R
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)	Y		R	R
1996	Londres	Amendement à la convention	Y	S		
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)	Y			
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)	Y	R	R	R
1978	Londres	Annexe III	Y		R	R
1978	Londres	Annexe IV	Y			R
1978	Londres	Annexe V	Y		R	R
1997	Londres	Annexe VI	Y			
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Y			
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe	Y			
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	Y			
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë	Y			
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrants africains et eurasiens	Y			
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer	Y	R	R	R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention	Y	R		S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrants	Y	R		R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux	Y	R		R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux	Y	R		R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone	Y	R	R	R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)	Y	R	R	R
1990	Londres	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1992	Copenhague	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1997	Montréal	Amendement au protocole	Y	R		R
1999	Pékin	Amendement au protocole	Y	R		R



## II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire	Y	R	R	R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique	Y	R	R	R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Y	R	R	S
1995	Genève	Amendement				
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages				
1989	Londres	Conv. - Assistance	Y	R	R	R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)	Y		R	
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)	Y	R	R	R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)				
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique	Y	R	R	S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)	Y	S	R	R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques	Y	R	R	R
1997	Kyoto	Protocole		R	R	S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Y	R	R	S
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)	Y			
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion	Y	R	R	R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire	Y	R	R	R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Y	R	R	R
1995	Rome	Code de conduite pour une pêche responsable				
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives		S		
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)				
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires				S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des déchets radioactifs	Y	R		R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux				
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides	Y	R		S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers				S
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires				S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants	Y	R	R	S

Source: UICN; OCDE.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			R	R	R	R	R	R	R							R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
					S	S	S			S					S							S	S		S		
	R	R				R	S	R	R	R		R	R	R		R	R	S				S	R	R		R	
R														R			R					R					
R	R	R				R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R				R	R	R		R	
					S	S	S	S	R							R	R					R					
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S		S	R	S	R	R	S	R	S	S	R	S	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	S	S		
					S											R						R					
R																R						R				R	
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
					S	S		S							S	S						S			S		
					S	S	S	S	R							R	R					R					
S				S											S												
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	
							R	S	R		R				S	R	R		S			R					
R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R				R	R	R		S			R	R	R	S	S	R
														S								R	S				
	S					R	S									R						R					
S	S	S	R	S	R	R	R	R	R	S	S	R	S	S	R	R	R	S	S	R	S	R	R	S	S	S	

## II.B : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1940	Washington	Conv. - Protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique	Y		R	R
1946	Londres	Conv. - Réglementation du maillage des filets de pêche et des tailles limites des poissons	Y			
1958	Dublin	Modification	Y			
1960	Londres	Modification	Y			
1961	Copenhague	Modification	Y			
1962	Hambourg	Modification	Y			
1963	Londres	Modification	Y			
1950	Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y			
1957	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y			
1975	New York	Protocole	Y			
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y			
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y	R	R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y	S	R	R
1960	Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y			
1963	Bruxelles	Conv. complémentaire	Y			
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention	Y			
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y			
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention	Y			
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y			
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application de la Conv. de Vienne et de la Conv. de Paris	Y			
1962	Stockholm	Accord - Protection du saumon dans la mer Baltique	Y			
1972	Stockholm	Protocole	Y			
1964	Londres	Conv. - Pêche	Y			
1967	Londres	Conv. - Exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord	Y	S		S
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y			
1979	Strasbourg	Protocole	Y			
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y			
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique	Y	R	R	R
1973	Oslo	Accord - Protection des ours blancs	Y	R		R
1973	Gdansk	Conv. - Pêche et conservation des ressources vivantes dans la mer Baltique et les Belts	Y			
1982	Varsovie	Amendements	Y			
1974	Stockholm	Conv. - Protection de l'environnement nordique	Y			
1992	Paris	Conv. - Prévention de la poll. marine de l'Atlantique nord-est (remplace Oslo 1972 et Paris 1974)	Y			
1992	Helsinki	Conv. - Protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique	Y			
1979	Berne	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y			
1979	Genève	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Y	R		R
1984	Genève	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R		R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30%)	Y	R		
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R		R
1991	Genève	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S		S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R		
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R		R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R		S
1999	Göteborg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)		S		S





**II.B : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)**

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1980	Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y			
1995	Strasbourg	Protocole additionnel	Y			
1998	Strasbourg	Second protocole	Y			
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique	Y	R	R	R
1982	Paris	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port	Y	R		
1982	Reykjavik	Conv. - Conservation du saumon dans l'Atlantique Nord	Y	R	R	
1983	Bonn	Accord - Coop. contre la poll. mer du Nord par les hydrocarbures et autres subst. dangereuses	Y			
1989	Bonn	Amendement	Y			
1989	Stockholm	Accord - Coopération transfrontière pour prévenir et limiter, en cas d'accident, les conséquences dangereuses pour la santé, la propriété et l'environnement	Y			
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R		S
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S		S
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y			
1999	Londres	Prot. - l'eau et la santé				
1992	La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y			
1993	Copenhague	Accord - Coopération concernant la prévention de la pollution marine par les hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux				
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie	Y			S
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y			S
1998	Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y			
2003	Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)				
1998	Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal				
2000	Florence	Conv. - Convention européenne du paysage				

Source: UICN; OCDE.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
			R	R	R	R	R	R	R		R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S	S				R	R			S		S	R	R				S	R		R	R		
								S	R			S			R	R				S	R		R	S		
R	R	R			R		R	R	R	R				R		R	R	R				R	R		R	R
				R		R	R	R	R	R			R	R	R		R	R	R	R		R	R		R	
					R	R						R					R						D		R	
				R		R		R	R							R	R						R		R	R
				R		R		R	R							R	R						R		R	R
					R	R										R							R		R	
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	S	R	R	R	S	R	R	R			R	R	S	R	S	S			R	R	R	S	R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R
			S	R	S	S	S	S	S	S	R	S		S	R	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	S
			S	R	S	R	R	S	S	R			R	S	S	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R
					R	R						R				R							R			
S			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
S			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S	R	S	R	S	R	S	S	R	S	S	R	S	S	R	R	R		S	S	S		S	S
			S	S	S	S	S	S	S	S	S		S	S	S	S	S	S	S		S	S	S		S	S
			S	S		S	S	S	S	S		S		S	S								S			
			S		S	S	S		S				S	S			R	S	S		S	S	S			

## Référence III

### ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CIPB	Commission internationale des pêches de la Baltique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
COV	Composé organique volatil
COVNM	Composé organique volatil non méthanique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMAS	Système de management environnemental et d'audit (UE)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GES	Gaz à effet de serre
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki)
ISO	Organisation internationale de normalisation
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NUTEK	Agence suédoise de développement industriel et technique
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OQE	Objectif de qualité de l'environnement
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PBDE	Polybromodiphényléthers
PCB	Biphényles polychlorés

---

PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
RNB	Revenu national brut
SACO	Substance appauvrissant la couche d'ozone
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
SME	Système de management environnemental
SNV	Agence suédoise pour la protection de l'environnement
TAC	Total admissible de capture
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature

## Référence IV

### CONTEXTE PHYSIQUE

Avec une superficie totale de 450 000 km<sup>2</sup>, la Suède est l'un des pays les plus étendus d'Europe occidentale. Elle occupe environ les deux tiers de la péninsule scandinave et s'étire sur quelque 1 600 kilomètres, du sud de la mer Baltique au nord du cercle polaire arctique. Ses côtes ont une longueur de plus de 2 700 kilomètres. La Suède est constellée de plus de 83 000 lacs et les côtes, très découpées, sont bordées de milliers d'îles. Le pays est relativement plat dans l'ensemble, mais une longue chaîne de montagnes au nord-ouest culmine néanmoins à 2 111 mètres.

Environ 68 % des terres émergées du pays (411 620 km<sup>2</sup>) sont recouverts de forêts et autres espaces boisés, et quelque 3 % sont bâtis. Les terres agricoles en occupent aux alentours de 8 %, ce qui suffit pour assurer l'autonomie du pays pour la plupart des produits agricoles, et les marécages (tourbières et marais) 12 %. Les lacs représentent près de 40 000 km<sup>2</sup>. La plus grande partie du pays abrite de grandes quantités d'élan, cerfs, renards et autres espèces sauvages. Quelque 230 000 rennes évoluent librement dans le Nord du pays. En vertu du droit suédois de libre accès aux terres privées (allemansträtten), tout le monde peut se promener dans les champs et les forêts et cueillir baies et champignons.

Les vastes forêts d'épicéas, de pins et autres résineux alimentent le secteur, très développé, des scieries et les industries des pâtes et papiers et des produits finis du bois. Environ 85 % de la production de papier et de la pâte commercialisée et 75 % des sciages sont exportés. À peu près 3 % des superficies boisées appartiennent à l'État. Les autres ressources naturelles sont l'énergie hydroélectrique, le minerai de fer, l'uranium et d'autres minerais. En revanche, la Suède ne dispose pas de gisements de pétrole ou de charbon importants. Les seules mines de fer encore en exploitation sont situées à l'extrême nord et leur production est en grande partie exportée. Le Nord et le centre du pays comptent également un certain nombre de sites d'extraction de minerais sulfurés.

L'énergie hydroélectrique, produite à faible coût, a été un facteur essentiel du développement industriel du pays. Aujourd'hui, elle représente environ 32 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (47 Mtep) ; bon nombre des centrales sont implantées sur les cours d'eau du Nord du pays. Onze réacteurs nucléaires assurent eux aussi approximativement 32 % des approvisionnements totaux en énergie primaire. Le reste de l'approvisionnement énergétique provient principalement d'importations de

pétrole (28.6 %), de combustibles solides (5.5 %) et de gaz (1.5 %). À la suite d'un référendum organisé en 1980, le Riksdag, le Parlement suédois, a voté une disposition prévoyant l'élimination progressive de l'énergie nucléaire pour 2010, mais cet objectif a été abandonné en 1997. Un réacteur, Barsebäck 1, a été arrêté à ce jour.

## Référence V

### FAITS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (1996-2003)

#### 1996

- Une commission gouvernementale chargée d'étudier la recherche sur l'environnement recommande aux pouvoirs publics de proposer, dans un prochain projet de loi relatif à cette question, de modifier l'orientation de la recherche dans ce domaine, afin de mettre davantage l'accent sur les aspects sociaux et scientifiques.
- Le Premier ministre annonce que la Suède se donne pour ambition de rendre l'État providence plus respectueux de l'environnement. L'intégration de la notion de durabilité dans la longue tradition de la pratique du consensus vise à réduire les disparités économiques, à redistribuer la richesse et à mener à bien la réforme de la protection sociale.
- La Commission de la politique des transports présente un plan d'investissement sur dix ans dans les réseaux routier et ferroviaire, dont l'un des objectifs est de mettre en place un réseau de transport respectueux de l'environnement.
- Au sommet de Visby, les premiers ministres des pays de la région adoptent le programme « Baltique 21 », traduction du programme Action 21 pour le bassin de la mer Baltique.
- Le 25<sup>e</sup> parc national de la Suède, Tresticklan, est créé à la frontière avec la Norvège. Il comporte près de 3 000 hectares de forêt primaire.
- L'UNESCO inscrit deux sites suédois de plus sur sa liste du Patrimoine mondial : le village-église de Gammelstad, situé sur la commune de Luleå, dans le Nord du pays, et la région de Laponie.
- Une nouvelle taxe sur l'extraction de gravier naturel entre en vigueur.
- Un projet de loi envisage une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> de 0.37 SEK par kilogramme, assortie d'exonérations en faveur des productions qui demandent beaucoup d'énergie.
- Le gouvernement propose de ramener le budget 1997 de l'Agence pour la protection de l'environnement (SNV) à 230 millions SEK, dont 170 millions SEK destinés à la recherche et 40 millions SEK à l'acquisition d'aires naturelles.
- Plusieurs organismes publics sont invités de participer à un projet pilote sur les systèmes de management environnemental ISO 14000.



## 1997

- Le gouvernement présente au Riksdag la première communication sur les activités en faveur du développement durable en Suède. Des objectifs de qualité de l'environnement (OQE), qui doivent être atteints en l'espace d'une génération (c'est-à-dire d'ici 2020), sont définis.
- La Commission du développement écologiquement viable est mise sur pied. Elle comprend cinq ministres et elle est présidée par le ministre de l'Environnement.
- Des restrictions plus rigoureuses sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur sont adoptées.
- Le Riksdag adopte l'ordonnance sur la responsabilité des producteurs concernant les emballages.
- Tous les ministères et organismes publics sont tenus de commencer à appliquer le Système de management environnemental et d'audit (EMAS).
- Le gouvernement met un terme à la négociation d'un accord controversé entre le Parti social-démocrate, le Parti libéral et le Parti modéré concernant des projets d'infrastructures et le péage routier dans le secteur de Stockholm.
- Le gouvernement soumet au Riksdag un projet présentant un plan d'action en faveur de la biodiversité, qui prévoit le renforcement de la protection des espèces en péril.
- Dans son projet de loi de finances du deuxième trimestre, le gouvernement propose des programmes d'investissements locaux en faveur du développement écologiquement viable. Le Riksdag approuve l'affectation de 5.4 milliards SEK à ces programmes pour la période 1998-2000.
- Un projet de loi propose que les rapports annuels établis par les sociétés par actions évoquent les questions d'environnement.
- Le Centre national d'information sur les parcs nationaux ouvre ses portes dans le Parc national de Tyresta, au sud de Stockholm.
- Le Riksdag adopte de nouvelles orientations en matière de politique énergétique. Le but est de faciliter les initiatives visant à mettre sur pied une société écologiquement viable.
- Il est décidé d'interdire les exportations de mercure, dont l'utilisation est en cours d'abandon en Suède.
- Dans une communication au Riksdag, le gouvernement décrit les activités qu'il conduit en vue d'atteindre la viabilité écologique en Suède.

- Le gouvernement transmet au Riksdag un projet de loi sur la durabilité de l'agriculture et des pêches, qui met l'accent sur les aspects environnementaux.
- Des symptômes neurologiques décelés chez des travailleurs et des animaux d'élevage déclenchent un scandale retentissant : d'importantes quantités d'acrylamide, produit utilisé dans la construction du tunnel ferroviaire d'Hallandsås dans le but de l'étanchéifier, se sont répandues dans le cours d'eau le plus proche, où s'abreuvaient des animaux d'élevage, et ont aussi contaminé des ouvriers du chantier. En conséquence, les travaux sont interrompus.
- Une commission gouvernementale propose de réorganiser la gestion de l'eau en Suède, de manière à ce qu'elle soit conduite à l'échelle des bassins hydrographiques.
- Le Riksdag adopte une loi sur l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Deux réacteurs de la centrale de Barsebäck doivent être arrêtés en 2001, à condition que leur production puisse être remplacée par des sources d'énergie renouvelables ou compensée par des économies d'énergie.

## 1998

- La Suède signe le Protocole de Kyoto.
- La Suède met en place des droits environnementaux différenciés sur les voies de navigation, calculés en fonction des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> des navires.
- Le gouvernement adopte des dispositions sur la responsabilité des producteurs concernant les véhicules hors d'usage.
- Le gouvernement publie son premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.
- Le Forum Mégascience de l'OCDE se réunit à Saltsjöbaden, pour examiner le rôle de la communauté scientifique dans la réalisation d'analyses intégrées et la formulation d'avis sur certaines questions scientifiques mondiales telles que le changement climatique, sur d'autres problèmes environnementaux, sur la santé et sur la sécurité des aliments.
- Le gouvernement présente un projet de loi sur les transports durables.
- Les pouvoirs publics modifient leur programme d'action sur l'architecture, les structures et le design dans l'optique d'une meilleure qualité des milieux bâtis.
- Le projet de loi sur l'environnement définit les quinze OQE, dont l'échéance est fixée à une génération, ce qui signifie que d'ici 2020 (2050 dans le cas du changement climatique), les pressions sur l'environnement doivent être ramenées à des niveaux acceptables à long terme.

- Les ministres des Affaires étrangères du Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) adoptent le programme Baltique 21.
- Le port naval de Karlskrona est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.
- Un projet de taxe sur les déchets non recyclés est reporté en raison des incertitudes quant à sa conformité à la législation européenne.
- Les taxes sur les véhicules sont abaissées pour les voitures électriques et hybrides.
- L'EMAS devient applicable dans tous les secteurs en Suède.
- Le 26<sup>e</sup> parc national de Suède, Färnebofjärden, est créé. S'étendant sur plus de 10 000 hectares, il est parcouru par un réseau de cours d'eau d'exception, assorti de lacs peu profonds reliés entre eux par des rapides et entourés de forêts alluviales.
- Le Conseil suédois de la planification et de la coordination de la recherche soumet au gouvernement un rapport sur une nouvelle stratégie de la recherche sur le développement durable.
- L'Office national des forêts présente son inventaire quinquennal national des principaux habitats, assorti de 40 000 indicateurs sur ces derniers.
- Le gouvernement propose une augmentation substantielle (660 millions SEK sur trois ans) des crédits affectés à l'achat d'aires naturelles de valeur, notamment de zones forestières.
- Un indice environnemental annuel applicable aux sociétés inscrites à la Bourse de Stockholm est créé ; un nombre important d'entreprises y prennent part.

## 1999

- Le code de l'environnement, qui regroupe 15 textes antérieurs sur l'environnement, est promulgué dans le but de résoudre trois problèmes majeurs : la législation sur l'environnement était auparavant difficile à comprendre, de nombreuses activités (dans les domaines des routes et des chemins de fer, par exemple) n'étaient pas réglementées de manière satisfaisante et de nouveaux problèmes environnementaux se présentaient.
- Les pouvoirs publics renforcent la législation pour stopper le commerce illégal d'espèces menacées.
- Le Riksdag adopte les OQE et demande au gouvernement de présenter des propositions complètes concernant les objectifs intermédiaires, les mesures et les stratégies nécessaires pour atteindre ces OQE.

- Le projet de loi sur le patrimoine culturel, les milieux culturels et les actifs culturels est soumis au Riksdag.
- Le gouvernement propose de porter les crédits affectés à la protection de l'environnement de 1.5 milliard SEK à 2 milliards SEK.
- Le premier réacteur de la centrale nucléaire de Barsebäck est arrêté.
- La SNV propose une nouvelle politique à l'égard des quatre grands prédateurs présents en Suède : l'ours, le loup, le lynx et le glouton.
- À Göteborg, 27 pays signent le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, qui fixe les plafonds nationaux d'émission à atteindre d'ici 2010.

## 2000

- Une taxe sur la mise en décharge de 250 SEK par tonne entre en vigueur.
- La grenaille de plomb est interdite.
- La Suède participe au Fonds prototype de la Banque mondiale pour le carbone. Le ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications envisage d'acheter de un à deux millions de tonnes de CO<sub>2</sub> environ.
- Un projet de loi relatif à une stratégie sur les produits chimiques, visant à atteindre l'OQE « Environnement exempt de toxicité », est soumis au Riksdag. Il décrit des méthodes permettant de réaliser l'OQE et comprend une série d'objectifs intermédiaires.
- Une Commission sur la responsabilité des producteurs est mise en place.
- Les pouvoirs publics concluent avec l'industrie automobile un accord sur le développement de véhicules fonctionnant avec des carburants de substitution.
- Une stratégie de « réforme fiscale verte » est adoptée à la suite d'un accord conclu entre le gouvernement social-démocrate, le Parti de la gauche et le Parti vert.
- Le 27<sup>e</sup> parc national de la Suède, Söderåsen, est créé. Il permet de protéger quelque 1 600 hectares, dont une forêt primaire de feuillus unique, abritant une faune et une flore très abondantes, et sillonnée par des cours d'eau intacts.
- Une commission gouvernementale propose de nouvelles orientations pour la politique relative aux produits chimiques, dans le but d'encourager le renforcement de la législation de l'UE sur ces produits.

- Les pouvoirs publics créent le Comité national pour le programme Action 21 et l'habitat.
- L'UNESCO ajoute à la liste du Patrimoine mondial le paysage agricole du sud d'Öland, une île de la mer Baltique, et la « haute côte » (Höga Kusten) du comté Ångermanland.
- Le Comité de l'environnement de la Confédération des entreprises suédoises présente sa « Vision du développement industriel durable à l'horizon 2025 ».
- La Commission européenne approuve le Programme de développement environnemental et rural 2000-06 de la Suède.
- La Commission sur le climat propose de diviser par deux d'ici 2050 le niveau des émissions de GES de la Suède par rapport à 1990.
- Les pouvoirs publics proposent une augmentation sensible de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (0.53 SEK/kg contre 0.37 SEK/kg).

## 2001

- La Suède assume pour six mois la présidence du Conseil européen. Les problèmes d'environnement constituent l'un des trois dossiers prioritaires du gouvernement.
- Le gouvernement publie son deuxième rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.
- Une Commission gouvernementale sur les déchets est instituée.
- Le gouvernement présente un projet de loi sur les objectifs intermédiaires et les stratégies d'action relatifs aux OQE, et propose de créer un Conseil de suivi des objectifs environnementaux, associé à la SNV. Il annonce également son intention de proposer au Riksdag un seizième OQE concernant la biodiversité.
- Dans le cadre du Programme de développement environnemental et rural, la Commission de l'agriculture, les bureaux administratifs des comtés, la Fédération des agriculteurs suédois et plusieurs entreprises agro-alimentaires lancent une initiative commune appelée « Coup de projecteur sur les éléments nutritifs », destinée à réduire les rejets d'éléments nutritifs dans l'air et dans l'eau dus à l'agriculture. Cette opération s'appuie sur les OQE, notamment sur le septième (« Eutrophisation zéro »).
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui impose l'élimination totale de neuf pesticides toxiques et limite l'utilisation de plusieurs autres produits chimiques, est signée par 92 pays.

- La SNV et le Centre de la biodiversité mettent en place un Centre d'information sur les espèces de Suède.
- Réuni à Göteborg, le Conseil européen adopte une stratégie de développement durable.
- Les ministres de l'Environnement de l'UE adoptent à l'unanimité une position commune sur un Sixième plan d'action environnementale et les Conclusions du Conseil relatives à la future politique de l'UE sur les produits chimiques.
- La zone d'exploitation minière de la grande montagne de cuivre (Kopparbergslagen) de Falun, dans le centre de la Suède, est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le projet de budget 2002 du gouvernement envisage de remplacer les programmes d'investissements locaux par des programmes d'investissements liés au climat, et d'affecter à ces derniers 200 millions SEK pour la première année avant de passer progressivement à 400 millions SEK d'ici 2004. L'objectif est de soutenir les mesures prises par les municipalités pour réduire les émissions de GES.
- Après avoir estimé que les conditions fixées n'étaient pas remplies, le Riksdag reporte l'arrêt du deuxième réacteur de la centrale nucléaire de Barsebäck et demande qu'une nouvelle évaluation soit réalisée en 2003.
- Le gouvernement transmet au Riksdag un projet de loi sur le changement climatique, dans lequel il propose de réduire les émissions nationales de GES de 4 % d'ici 2010.
- Les pouvoirs publics lancent une étude sur les moyens à mettre en œuvre pour appliquer en Suède la directive-cadre de l'UE sur l'eau.

## 2002

- La Suède ratifie le Protocole de Kyoto.
- Des réglementations concernant le tri des déchets combustibles et l'interdiction de mettre ces derniers en décharge après séparation entrent en vigueur. La taxe sur la mise en décharge est portée de 250 SEK à 288 SEK par tonne.
- La Suède ratifie l'Amendement de Beijing (1999) au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Le gouvernement communique au Riksdag un projet de loi sur les infrastructures visant à construire un réseau de transport viable à long terme, et lance une évaluation des droits sur les voies de navigation dans le but d'améliorer leur rapport coût-efficacité.

- Le gouvernement formule une politique complète de sauvegarde de la nature, qui présente de nouvelles stratégies tenant compte du principe du développement durable et des OQE, et qui met en évidence de nouvelles idées clés telles que l'intégration sectorielle et le renforcement du dialogue avec les collectivités locales.
- La Suède ratifie la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
- Une étude sur la gestion et l'élimination finale des déchets radioactifs résultant des activités non nucléaires est lancée.
- La ratification de l'accord sur le partage de la charge au sein de l'UE confirme que la Suède est autorisée à accroître ses émissions de CO<sub>2</sub> de 4 %.
- À l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui avait été organisée à Stockholm, le gouvernement réunit 250 experts du monde entier pour faire le bilan de trois décennies de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et débattre des stratégies envisageables pour les trente années suivantes. À l'instigation du gouvernement, le Riksdag adopte une loi sur la coopération dans le secteur de l'énergie destinée à assurer un approvisionnement sûr, efficace et respectueux de l'environnement.
- Un négociateur est chargé par le gouvernement de trouver un accord entre les pouvoirs publics et l'industrie sur une politique viable à longue échéance permettant l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et l'évolution permanente du système énergétique.
- Le secrétariat international du Partenariat mondial de l'eau, réseau consacré aux ressources en eau dans le monde, est installé à Stockholm.
- La Suède ratifie le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui complète la Convention sur la diversité biologique et concerne les organismes génétiquement modifiés.
- La Suède présente son rapport national « From Vision to Action » (Du projet à l'action) au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.
- La Suède crée son 28<sup>e</sup> parc national, Fulufjället, dont les 38 500 hectares comprennent des forêts primaires traversées de longues vallées, des ravins escarpés et la plus haute cascade du pays.
- Les pouvoirs publics décident de classer de nouveaux secteurs parmi les zones vulnérables aux termes de la directive nitrates de l'UE.

- « Envisions 2002 », conférence des acteurs du développement durable consacrée aux suites à donner au Sommet de Johannesburg, se tient à Västerås. Quelque 700 personnes y participent, dont les représentants de gouvernements, de municipalités, d'ONG et de l'industrie.
- L'étude du gouvernement sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau se traduit par la proposition de créer cinq agences de l'eau.
- La SNV lance une campagne d'information sur l'effet de serre, dans le but de modifier les comportements à cet égard.

### 2003

- La taxe sur la mise en décharge passe de 288 SEK à 370 SEK par tonne.
- Un forum des ONG environnementales sur les activités visant à atteindre les OQE est créé.
- Le Tribunal national de l'environnement statue que l'Administration nationale des chemins de fer peut multiplier par trois la quantité d'eaux souterraines extraite du tunnel ferroviaire d'Hallandsås, en construction. Les habitants de la région font appel de cette décision devant la Cour d'appel de l'environnement.
- L'Agence suédoise de développement industriel et technique (NUTEK) propose de créer un centre national pour le développement des activités économiques axées sur l'environnement et l'exportation des technologies environnementales.
- Dans une proposition à la Commission européenne, le gouvernement sollicite l'ajout de 54 sites supplémentaires au réseau Natura 2000, ce qui porterait le nombre de sites suédois à 3 581 au total.
- Le gouvernement transmet au Riksdag son projet de loi « Ecocycle », qui propose une « société caractérisée par un écocycle non toxique et qui économise les ressources ». Il adopte également un projet de loi intitulé : « Responsabilité partagée : la politique de développement mondial de la Suède ».
- Le Riksdag adopte la proposition du gouvernement sur les certificats verts concernant l'électricité d'origine renouvelable.
- Un projet de loi propose un nouveau système de registre de la propriété.
- Le gouvernement institue un Conseil des activités récréatives de plein air.



- Un pétrolier chinois coule dans la mer Baltique et laisse échapper une grande quantité d'hydrocarbures. Cet accident suscite de nouveaux appels en faveur du classement de la Baltique en aire marine particulièrement sensible.
- La Commission sur l'environnement océanique présente aux pouvoirs publics ses propositions concernant les actions et stratégies relatives à la mer Baltique et à la mer du Nord.
- Le gouvernement établit un comité d'étude chargé de définir des objectifs et stratégies dans le domaine du développement des carburants renouvelables.
- Trois réunions des ministres de l'Environnement se tiennent à Luleå, dans le Nord de la Suède : ministres de l'Environnement des pays nordiques, ministres de l'Environnement du Conseil euro-arctique de la mer de Barents et ministres de l'Environnement du Conseil des États de la mer Baltique.
- La Cour d'appel de l'environnement accepte d'étudier le projet de tunnel ferroviaire d'Hallandsås et de donner un avis au gouvernement sur les suites à lui donner.
- Un accord entre le gouvernement, le Parti de la gauche et le Parti vert sur le budget 2004 prévoit de poursuivre la réforme fiscale verte en accroissant la fiscalité environnementale de 2.0 milliards SEK, et de faire passer les ressources consacrées à la protection de la biodiversité à 1.4 milliard SEK.
- Plusieurs entreprises privées et organismes publics annoncent leur intention d'adhérer au réseau « Au moins une voiture écologique » (Minst en miljöbil), dont les membres s'engagent à acheter au moins un véhicule fonctionnant avec un carburant de substitution.
- Le gouvernement présente au Riksdag une liste révisée des priorités de la Suède en matière de coopération avec l'UE dans le domaine de l'environnement. Les problèmes du milieu marin y sont ajoutés à la pollution de l'air, au changement climatique, à l'acidification, aux produits chimiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Le gouvernement annonce un programme en faveur des projets locaux de protection de la nature, assorti d'un financement de 300 millions SEK sur la période 2004-06.
- Le gouvernement complète sa proposition relative au réseau européen Natura 2000, portant le nombre total de sites suédois envisagés à 3 949.

## Référence VI

### SITES WEB LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

<b>Site Web</b>	<b>Institution hôte</b>
<a href="http://miljo.regeringen.se">http://miljo.regeringen.se</a>	Ministère de l'Environnement
<a href="http://naring.regeringen.se">http://naring.regeringen.se</a>	Ministère de l'Emploi, de l'Industrie et des Communications
<a href="http://jordbruk.regeringen.se">http://jordbruk.regeringen.se</a>	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation
<a href="http://social.regeringen.se">http://social.regeringen.se</a>	Ministère de la Santé et des Affaires sociales
<a href="http://www.utrikes.regeringen.se">www.utrikes.regeringen.se</a>	Ministère des Affaires étrangères
<a href="http://finans.regeringen.se">http://finans.regeringen.se</a>	Ministère des Finances
<a href="http://www.naturvardsverket.se">www.naturvardsverket.se</a>	Agence pour la protection de l'environnement
<a href="http://www.kemi.se">www.kemi.se</a>	Inspection nationale des produits chimiques
<a href="http://www.formas.se">www.formas.se</a>	Conseil suédois de la recherche en environnement, sciences agricoles et aménagement du territoire
<a href="http://www.fhi.se">www.fhi.se</a>	Institut national de la santé publique
<a href="http://www.sos.se">www.sos.se</a>	Conseil national de la santé et de la protection sociale
<a href="http://www.lst.se">www.lst.se</a>	Administrations des comtés de Suède
<a href="http://www.imm.ki.se">www.imm.ki.se</a>	Institut de médecine environnementale
<a href="http://www.fiskeriverket.se">www.fiskeriverket.se</a>	Office national de la pêche
<a href="http://www.sjv.se">www.sjv.se</a>	Commission de l'agriculture
<a href="http://www.svo.se">www.svo.se</a>	Office national des forêts

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	15
1. Gestion de l'environnement .....	16
Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces .....	16
Eau .....	19
Nature et biodiversité .....	20
2. Vers un développement durable .....	22
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques .....	22
Intégration des préoccupations environnementales et sociales .....	24
Santé .....	26
3. Engagements internationaux .....	28

### Partie I

### GESTION ENVIRONNEMENTALE

<b>2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	31
Recommandations .....	32
Conclusions .....	32
1. Cadre institutionnel et réglementaire .....	34
1.1 Réforme de la législation environnementale : le code de l'environnement .....	34
1.2 Législation environnementale de l'UE .....	39
1.3 Réforme de la planification environnementale : objectifs de qualité de l'environnement généraux et intermédiaires .....	40
2. Instruments réglementaires .....	44
2.1 Autorisations .....	44
2.2 Inspection et contrôle du respect des dispositions .....	46
2.3 Formalités administratives et judiciaires .....	48
3. Instruments économiques .....	50
4. Autres instruments : aménagement de l'espace et EIE .....	53
4.1 Aménagement de l'espace .....	53
4.2 Études d'impact sur l'environnement .....	54
5. Rôle des entreprises .....	55
5.1 Gestion environnementale et initiatives connexes .....	56
5.2 Action sur les produits et les procédés de production .....	57

<b>3. GESTION DE L'EAU</b> .....	59
Recommandations.....	60
Conclusions .....	60
1. Objectifs de la gestion de l'eau .....	61
2. Performances concernant les ressources en eau douce .....	66
2.1 Résultats obtenus dans la lutte contre l'acidification .....	68
2.2 Lutte contre l'eutrophisation .....	69
2.3 Polluants toxiques.....	70
2.4 Qualité des eaux souterraines .....	72
3. Performances concernant la mer Baltique et la mer du Nord .....	73
4. Traitement des eaux usées.....	74
5. Intégration des politiques agricoles et de l'eau .....	76
6. Dépenses et facturation de l'eau.....	80
6.1 Dépenses et financements.....	80
6.2 Redevances sur l'eau et instruments économiques.....	81
<b>4. CONSERVATION DE LA NATURE ET BIODIVERSITÉ</b> .....	83
Recommandations.....	84
Conclusions .....	84
1. Objectifs d'action .....	85
2. État de la nature et de la biodiversité .....	87
2.1 Espèces .....	87
2.2 Habitats.....	89
3. Réponses des pouvoirs publics.....	90
3.1 Zones protégées .....	91
3.2 Foresterie .....	94
3.3 Agriculture.....	96
3.4 Pêche et écosystèmes d'eau douce .....	98
3.5 Protection du littoral, changements d'affectation des terres.....	99
3.6 Protection des zones humides.....	99
3.7 Coopération internationale en matière de conservation de la nature..	100

## Partie II

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>5. INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE</b> .....	101
Recommandations.....	102
Conclusions .....	102

1. Découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique .....	103
1.1 Intensité d'émissions .....	106
1.2 Intensité énergétique.....	107
1.3 Intensité d'utilisation de matières.....	108
2. Vers un développement durable .....	108
2.1 La stratégie de développement durable de la Suède.....	108
2.2 Intégration institutionnelle.....	109
2.3 Intégration par le marché.....	112
3. Intégration sectorielle.....	120
3.1 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique énergétique .....	120
3.2 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique des transports.....	124
3.3 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique agricole.....	128
4. Dépenses environnementales et financements .....	129
4.1 Dépenses environnementales totales .....	129
4.2 Financement de la recherche et de la technologie environnementales .....	131
4.3 Programmes d'investissements locaux.....	131
4.4 Subventions à finalité environnementale.....	132
<b>6. INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL.....</b>	<b>135</b>
Recommandations.....	136
Conclusions .....	136
1. Environnement et emploi .....	137
1.1 Effets de la politique de l'environnement sur l'emploi .....	137
1.2 Marché de l'emploi dans le secteur de l'environnement.....	140
2. Démocratie environnementale : information, participation, recours en justice et éducation .....	142
2.1 Disponibilité et accès à l'information environnementale.....	142
2.2 Participation du public.....	144
2.3 Recours devant les tribunaux.....	145
2.4 Éducation à l'environnement.....	146
3. Aspects distributifs des politiques environnementales.....	147
3.1 Accès à la nature, exposition à la pollution.....	147
3.2 Effets redistributifs de la réforme fiscale verte .....	148
3.3 Développement régional.....	150

<b>7. SANTÉ ET ENVIRONNEMENT</b> .....	153
Recommandations.....	154
Conclusions .....	154
1. Cadre institutionnel .....	155
1.1 Objectifs de l'action gouvernementale.....	156
1.2 Institutions compétentes .....	160
2. Pollution de l'air et santé publique.....	162
2.1 Qualité de l'air extérieur.....	162
2.2 Qualité de l'air intérieur .....	164
3. Bruit.....	167
4. Produits chimiques et santé.....	168
4.1 Au niveau national.....	168
4.2 Au niveau international .....	170
5. Accès à la nature et aux espaces verts.....	172

### Partie III

## ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

<b>8. COOPÉRATION INTERNATIONALE</b> .....	175
Recommandations.....	176
Conclusions .....	176
1. Objectifs .....	178
2. Protection du climat .....	180
2.1 Intentions, actions et résultats.....	180
2.2 Au-delà de Kyoto .....	184
3. Pollution atmosphérique transfrontière.....	186
3.1 Oxydes de soufre .....	188
3.2 Oxydes d'azote .....	188
3.3 Composés organiques volatils .....	190
3.4 POP et métaux lourds .....	190
4. Le milieu marin .....	191
4.1 Pollution d'origine tellurique .....	191
4.2 Pollution des navires.....	192
4.3 Démolition navale .....	194
5. Gestion des ressources biologiques marines .....	194
5.1 Pêche au large : une surexploitation des ressources.....	196
5.2 Protection des écosystèmes marins .....	197

6. Aide au développement et protection de l'environnement.....	198
7. Coopération régionale à l'appui du développement durable.....	200
8. Commerce international et environnement .....	201
8.1 Substances appauvrissant la couche d'ozone .....	202
8.2 Déchets dangereux.....	202
8.3 Bois.....	203
8.4 Espèces menacées d'extinction .....	203

## RÉFÉRENCES

I.A Données sur l'environnement.....	206
I.B Données économiques.....	208
I.C Données sociales .....	210
II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux) .....	212
II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux) .....	218
III. Abréviations .....	222
IV. Contexte physique .....	224
V. Faits relatifs à l'environnement (1996-2003).....	226
VI. Sites Web liés à l'environnement.....	236

## LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

### Figures

Carte de la Suède.....	14
3.1 Utilisation de l'eau.....	68
3.2 Population raccordée à une station d'épuration publique des eaux usées.....	75
3.3 Intrants agricoles.....	79
4.1 Faune et flore.....	88
4.2 Zones protégées.....	91
5.1 Structure et tendances économiques.....	105
5.2 Prix et taxes des carburants routiers.....	125
5.3 Investissements et dépenses courantes du secteur privé pour l'environnement.....	130
6.1 Indicateurs sociaux.....	139
7.1 Quelques indicateurs environnementaux de santé.....	165
7.2 POP dans le lait maternel.....	171
8.1 Intensité et structure énergétiques.....	182
8.2 Émissions atmosphériques.....	183
8.3 Aide publique au développement.....	199

### Tableaux

2.1 Effectifs au service de l'environnement, principaux organismes.....	36
2.2 Principaux éléments de la législation environnementale.....	38
2.3 Objectifs de qualité de l'environnement généraux et intermédiaires.....	41
2.4 Amendes (civiles) pour infraction à la législation environnementale.....	50
2.5 Affaires relatives à l'environnement portées devant les tribunaux.....	50
2.6 Accords environnementaux volontaires.....	57
3.1 Quelques objectifs relatifs à l'eau.....	63
3.2 Réduction des rejets d'éléments nutritifs de la Suède dans la mer Baltique.....	74
4.1 Types de zones protégées.....	92
4.2 Superficies forestières protégées.....	95
5.1 Découplage : indicateurs économiques et pressions sur l'environnement.....	107
5.2 Produits de quelques taxes liées à l'environnement et des taxes sur l'énergie et les véhicules.....	112
5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport.....	116



5.4	Programmes d'investissements locaux.....	132
5.5	Subventions à finalité environnementale .....	133
6.1	Structure du secteur de l'environnement suédois.....	141
7.1	Effets sur la santé de certains facteurs d'environnement en Suède.....	158
7.2	Quelques objectifs nationaux concernant l'environnement et la santé publique.....	159
8.1	Émissions effectives et prévues de GES liées à l'énergie et aux transports.....	181
8.2	Émissions effectives et prévues de GES de la Suède .....	185
8.3	Résultats de la Suède au regard des engagements de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance .....	187
8.4	Prises de poissons, aquaculture et pêcheurs .....	195
I.A	Données sur l'environnement.....	206
I.B	Données économiques.....	208
I.C	Données sociales .....	210
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux) .....	212
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux) .....	218

## Encadrés

2.1	Instances chargées de l'environnement.....	35
2.2	Principes généraux du code de l'environnement.....	37
3.1	Sites contaminés : responsabilité et financements publics.....	71
3.2	Innovations dans le traitement des eaux usées .....	77
4.1	Principaux types de zones protégées .....	92
4.2	La protection de la nature au niveau local.....	93
5.1	Contexte économique .....	104
5.2	Réforme fiscale verte.....	113
6.1	Contexte social .....	138
6.2	Politiques de développement sámi .....	149
7.1	L'équité, objectif de la politique de santé publique.....	157
7.2	Santé publique et rayonnement électromagnétique.....	161
7.3	Fréquence des maladies liées à l'environnement et au mode de vie .....	166
8.1	Protection de l'Arctique contre la pollution à longue distance par les POP .....	186
8.2	Réduction des émissions atmosphériques des navires en mer Baltique.....	189

## **Symboles**

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

- .. : non disponible
- : nul ou négligeable
- . : point décimal.

## **Groupements de pays**

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Le signe \* indique : Tous les pays ne sont pas inclus.

## **Unité monétaire**

Unité monétaire : Couronne Suédoise (SEK)

En avril 2004, 9.19 SEK = 1 EUR.

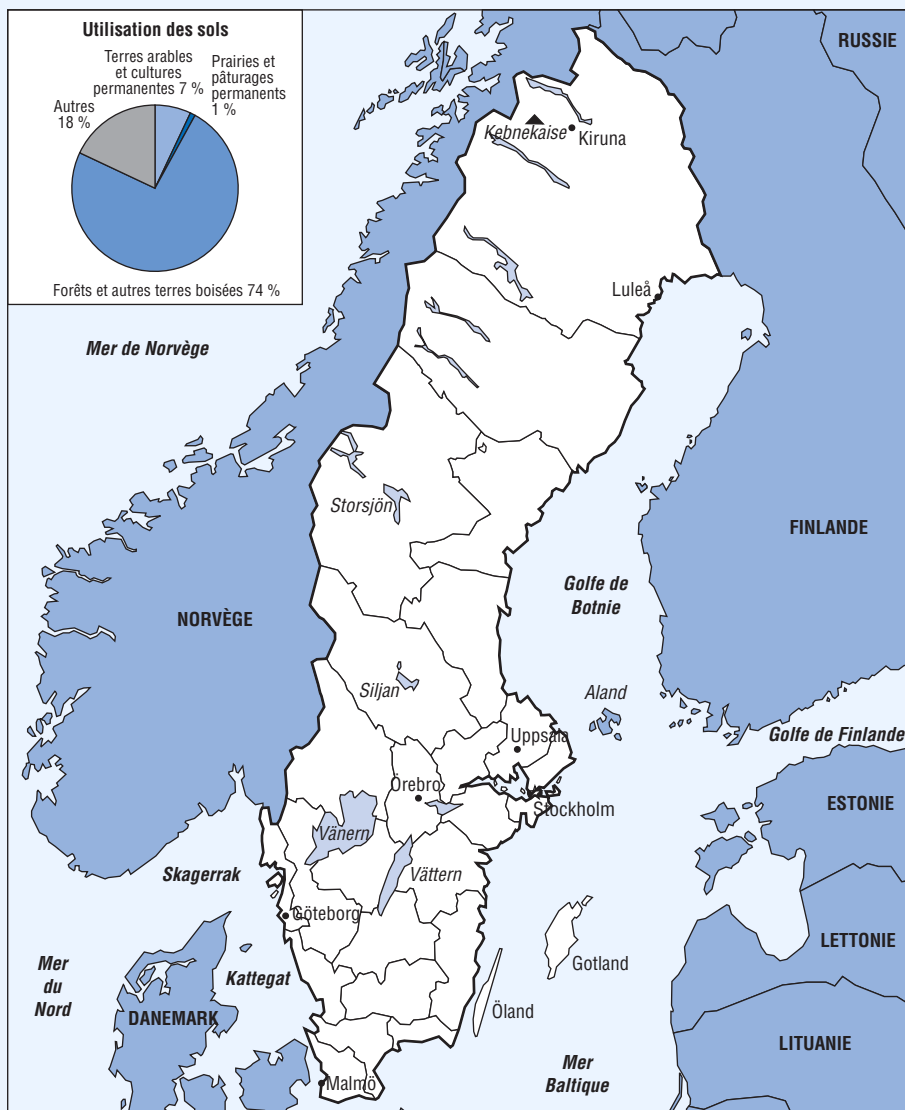
## **Informations chiffrées**

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en mai 2004.

## LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

Mme Karin Klitgaard	Expert du pays examinateur : Danemark
Mme Ellen Koudijs	Expert du pays examinateur : Les Pays-Bas
M. Czeslaw Wieckowski	Expert du pays examinateur : Pologne
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
Mme Martha Heitzmann	Secrétariat de l'OCDE
M. Eugene Mazur	Secrétariat de l'OCDE
M. Ralph Chapman	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Eduard Goldberg	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Markku Lehtonen	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)

## Carte de la Suède



Source : OCDE.



Extrait de :

## OECD Environmental Performance Reviews: Sweden 2004

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264108592-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Conservation de la nature et biodiversité », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Sweden 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264108615-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).